

BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



INVESTIR DANS L'AVENIR DU CANADA

À PROPOS

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est une société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada. Nous augmentons le nombre de nouvelles infrastructures au Canada en attirant des investisseurs privés et institutionnels et en investissant avec eux dans de nouveaux projets générant des revenus et servant l'intérêt public. Nos secteurs prioritaires sont le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes ainsi que l'Internet à haut débit.

Nous jouons trois rôles interreliés en tant que centre d'expertise pour l'innovation en matière d'infrastructure. Nous conseillons les promoteurs publics sur les projets générateurs de revenus et les options d'investissement novatrices. Nous investissons dans de tels projets et nous cherchons à y attirer des capitaux privés et institutionnels supplémentaires. Nous développons et partageons les connaissances et la recherche sur les infrastructures.

En 2019-2020, la BIC a participé à de nouveaux projets et a élargi l'étendue de son travail et de ses interactions avec des promoteurs publics, des investisseurs privés et institutionnels, des leaders d'opinion et d'autres intervenants. Elle a aussi accru ses capacités internes en ajoutant des professionnels, des politiques et des systèmes à ceux déjà en place.



FAITS SAILLANTS 2019-2020

172

Nouveaux projets d'infrastructure évalués en 2019-2020



10

Implication dans 10 projets depuis la création de la BIC, que ce soit à titre de conseiller ou d'investisseur

Implication dans des projets qui sont dans nos 4 secteurs prioritaires

4



Infrastructures vertes



Transport en commun



Commerce & transport



Internet haut débit

120



Interactions avec plus de 120 organismes promoteurs du secteur public

80



Participation à 80 allocutions et événements

Langues officielles

45 %

bilingues

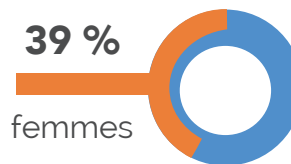


Mise en œuvre du Plan d'action sur les langues officielles, **45 % des employés sont bilingues**

Diversité des genres

39 %

femmes



49 employés à temps plein, **dont 39 % sont des femmes**

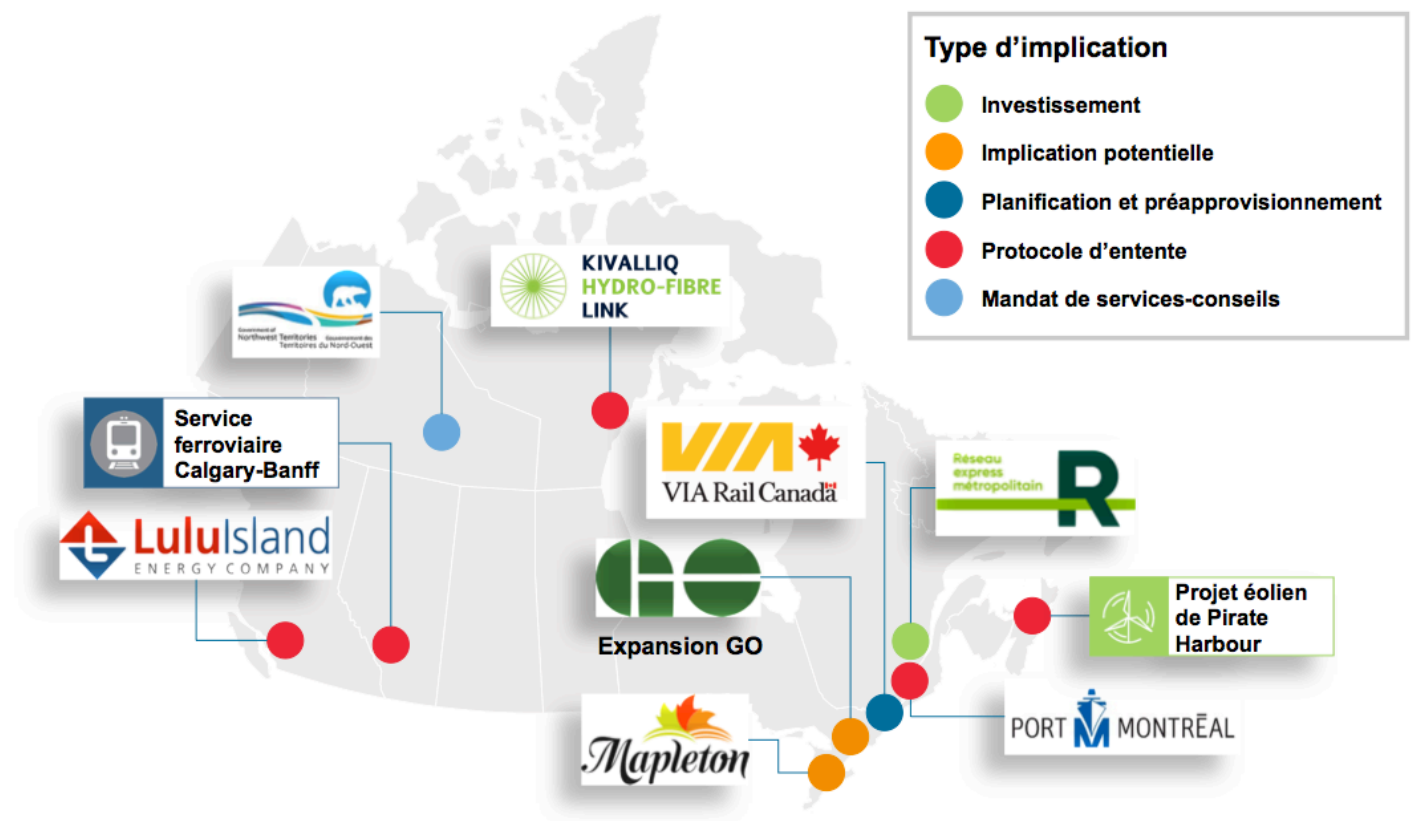
TABLE DES MATIÈRES

1	Message des dirigeants	9
2	Rapport de gestion	13
	Notre entreprise	13
	Stratégie	14
	Capacités et ressources	14
	Aperçu des résultats	17
	Gestion des risques	30
	Gestion financière	32
3	Gouvernance	35
	Conseil d'administration	35
	Compétences du conseil	37
4	ÉTATS FINANCIERS	42
	Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	42
	Rapport des auditeurs indépendants	43
	État de la situation financière	47
	État du résultat net et du résultat global	48
	État des variations des capitaux propres	49
	Tableau des flux de trésorerie	50
	Notes aux états financiers	51

Le générique masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

PROJETS DANS LESQUELS LA BIC EST IMPLIQUÉE JUSQU'À MAINTENANT

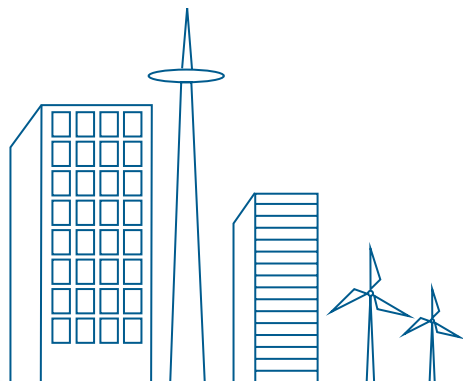
- › Projet énergétique de quartier de l'île Lulu de la ville de Richmond (C.-B.)
- › Projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique de Taltson (T. N.-O.)
- › Projet ferroviaire Calgary-Banff (Alb.)
- › Liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq (Nt)
- › Projet d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées du canton de Mapleton (Ont.)
- › Projet d'expansion du réseau GO (Ont.)
- › Projet de train à grande fréquence de VIA Rail (Qc et Ont.)
- › Projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecoeur (Qc)
- › Réseau express métropolitain (Qc)
- › Parc éolien de Pirate Harbour (N.-É.)



01

Message des dirigeants

MESSAGE DES DIRIGEANTS



Une nouvelle ère pour les investissements en infrastructure

Les investissements en infrastructures constituent un moyen éprouvé d'améliorer notre productivité et notre compétitivité. La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) entend jouer le rôle de chef de file dans les nouvelles infrastructures qui ont une incidence positive sur l'économie canadienne. La BIC peut faciliter la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone et renforcer la croissance économique dans toutes les régions du pays.

Les investissements dans des projets d'infrastructure constituent un facteur essentiel à la relance de l'économie canadienne, à la création d'emplois et à la prospérité à long terme. L'infrastructure est un engagement à long terme et la BIC continue de prendre des mesures à court terme qui produiront des résultats à long terme qui profiteront au Canada.

Par exemple, l'infrastructure d'Internet à haut débit est plus importante que jamais. La BIC continue à mettre l'accent sur les possibilités d'investissements à grande échelle qui offriront une nouvelle connectivité aux collectivités mal desservies. La connectivité des ménages et des entreprises est essentielle pour accéder aux services publics et participer à l'économie

moderne, sans parler de l'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités rurales et éloignées.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris la réduction à moyen et à long terme des gaz à effet de serre, est essentielle au leadership du Canada en matière de changements climatiques. L'infrastructure est une composante de base d'un Canada neutre en carbone. Dans cette optique, la BIC collabore avec tous les ordres de gouvernement pour faciliter le transport interprovincial ou les interconnexions, la production et le stockage d'énergie propre et d'autres formes d'énergie propre.

De façon plus générale, le secteur prioritaire des infrastructures vertes de la BIC est un moyen de mobiliser des capitaux privés dans des infrastructures durables sur le plan de l'environnement. Qu'il s'agisse de l'eau et du traitement des eaux usées, de l'expansion et de l'efficacité des systèmes énergétiques, de la pérennité du transport en commun dans les villes et du transport entre les régions, la BIC a un rôle à jouer dans la durabilité des infrastructures.

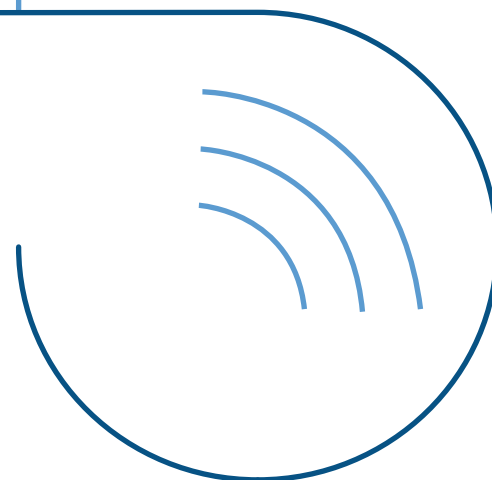
Il est essentiel, à l'heure actuelle, de penser différemment en matière de renouvellement des infrastructures. Des partenariats élargis avec le secteur privé sont nécessaires pour accélérer l'attraction des nouveaux investissements.



Direction

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020, la BIC a annoncé son implication dans neuf nouveaux projets d'infrastructure transformateurs, à titre de conseillère ou d'investisseur. En comptant le projet REM annoncé en 2018-2019, notre portefeuille comprend dix projets dans nos quatre secteurs prioritaires, situés dans différentes régions, dans des zones urbaines, dans une petite collectivité rurale et dans le Nord. Grâce à notre expertise en matière d'infrastructure et d'investissement, nous avons évalué 172 projets potentiels au cours de l'année. Durant cette période, nous avons intensifié le travail auprès des organisations provinciales, territoriales, municipales et autochtones afin de créer des possibilités de projets d'investissement avec le secteur privé.

Alors que l'exercice 2019-2020 tirait à sa fin, des changements de direction ont été apportés au niveau du conseil d'administration et de la direction. La BIC a fait ses adieux à la première présidente du conseil, Janice Fukakusa, et a accueilli Michael Sabia comme nouveau président en avril 2020.



Le premier président-directeur général, Pierre Lavallée, est également parti. Le conseil d'administration de la BIC remercie Mme Fukakusa et M. Lavallée pour leur dévouement et de leurs services et reconnaît l'engagement soutenu de l'équipe de la BIC qui reste concentrée sur sa mission.

Tout au long de l'exercice 2019-2020, la direction a calibré nos ressources organisationnelles en fonction des besoins opérationnels afin d'assurer l'efficience et l'efficacité des activités. Les dépenses de fonctionnement de la BIC, qui s'élèvent à 24,6 millions de dollars, étaient bien en deçà du budget approuvé, principalement parce que les coûts d'embauche et les coûts connexes ainsi que les dépenses de consultation ont été moins élevés que prévu. La BIC a mis en œuvre son plan de continuité des activités afin de maintenir l'ensemble de ses activités pendant la pandémie.

Étant donné les répercussions considérables de la pandémie de coronavirus sur tous les secteurs de l'économie canadienne, la construction de nouvelles infrastructures peut soutenir la reprise, améliorer la résilience et soutenir la croissance durable à long terme. La BIC adopte une approche novatrice

en matière d'investissements dans les infrastructures qui peut façonner l'économie canadienne et accroître considérablement les investissements au Canada. En attirant des capitaux privés dans des projets avec les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités autochtones, la BIC peut aider à combler les écarts d'investissement dans les infrastructures et à bâtir une économie canadienne plus forte.



Michael Sabia
Président du conseil d'administration



Annie Ropar
Directrice principale et chef des directions financière
et administrative

02

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION

L'objet du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives d'avenir. Le rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers de la BIC.

Notre entreprise

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la Loi sur la BIC) définit notre mandat comme suit :

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

Le Parlement a accordé à la BIC 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028) et nous permet de participer à des opérations complexes d'infrastructures de façons novatrices.

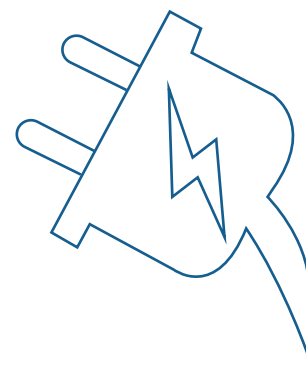
Nous sommes autorisés à exercer les fonctions suivantes :

- › Agir à titre de centre d'expertise;
- › conseiller tous les ordres de gouvernement;
- › structurer des propositions et négocier des conventions;
- › investir dans des projets d'infrastructures;
- › recevoir des propositions non sollicitées;
- › recueillir et diffuser des données;
- › favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes.

Priorités

La BIC a produit des résultats conformes aux priorités énoncées par notre actionnaire, le gouvernement du Canada. Ces résultats, qui sont décrits en détail dans le présent rapport annuel, sont notamment les suivants :

- › participation à des mandats de services-conseils, protocoles d'entente, financement pour les activités de planification et de préapprovisionnement des projets fédéraux;
- › portefeuille diversifié de projets potentiels d'envergures variables dans trois des quatre secteurs prioritaires en milieu urbain ainsi que dans des régions rurales et du Nord;
- › mobilisation pancanadienne des promoteurs de projets du secteur public;
- › possibilités de partenariat pour mieux faire connaître la BIC.



Stratégie

Nos objectifs stratégiques pour 2019-2020 étaient les suivants :

1. accroître la capacité organisationnelle;
2. défendre et promouvoir les nouveaux modèles de financement et de planification des projets;
3. faire des investissements stratégiques et utiliser des outils novateurs pour les infrastructures publiques.

Nous avons réalisé des progrès importants dans tous ces domaines au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

1. Notre capacité interne s'est accrue et a mûri. Nous avons recruté des employés hautement qualifiés et mis en place de nouveaux processus, politiques, normes et systèmes. Nos activités ont été supervisées et surveillées par notre conseil d'administration. À la fin de l'exercice 2019-2020, nous avons annoncé des changements au sein de la direction et du conseil d'administration qui permettront à l'organisation de tirer parti de ses solides assises pour soutenir d'autres projets d'infrastructure générateurs de revenus dans l'intérêt public.
2. Nous nous sommes fait les champions de l'adoption de nouveaux modèles d'infrastructures publiques auprès d'un grand nombre de publics cibles. Nos dirigeants et nos employés ont participé à 40 allocutions et à 40 autres événements tenus par le secteur de l'industrie, des promoteurs publics ou d'autres intervenants. Nous avons consulté 120 organismes promoteurs du secteur public, des provinces et des territoires, plus particulièrement au sujet des possibilités de projets et des priorités des plans d'immobilisations. Nous avons également eu des discussions avec des élus et des représentants des municipalités et avons tenu des rencontres avec plusieurs collectivités et organisations autochtones.

3. Nous avons annoncé une implication potentielle dans des occasions de projets, en plus de signer des protocoles d'entente avec des parties externes pour plusieurs autres projets. La participation de la BIC à un protocole d'entente ne l'oblige pas à effectuer un engagement d'investissement dans ces projets. Les décisions d'investissement futures dépendront de divers facteurs et nécessiteront l'approbation du conseil d'administration de la BIC.

Capacités et ressources

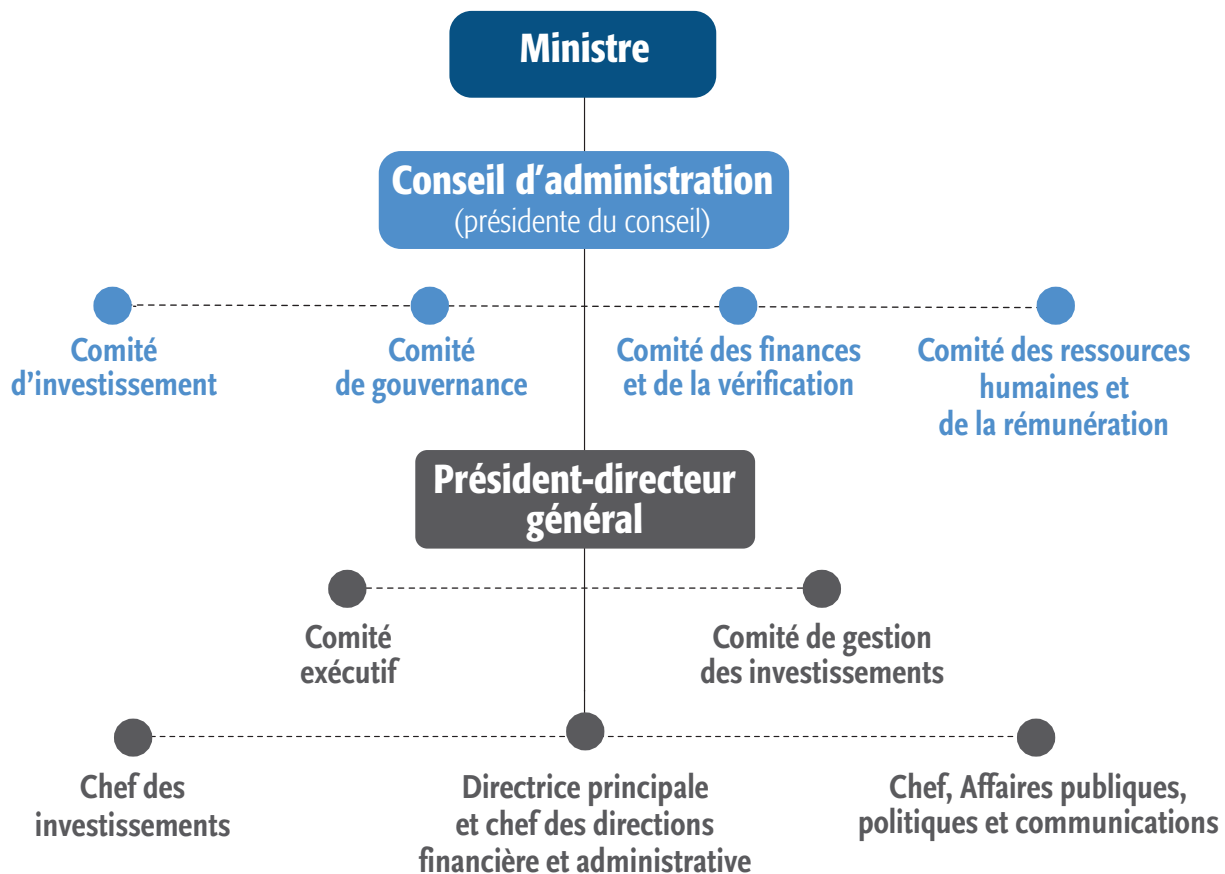
Notre effectif à temps plein est passé à 49 personnes en 2019-2020, ce qui est conforme à l'objectif de 50 employés ou plus fixé dans le plan d'entreprise 2019-2020.

Collectivement, les employés possèdent une expertise dans les domaines suivants :

- › le développement des infrastructures;
- › les affaires;
- › le droit;
- › le génie;
- › la comptabilité;
- › l'analyse et de la modélisation financières;
- › les investissements par emprunts et capitaux propres;
- › la structuration;
- › l'approvisionnement;
- › la gestion des risques;
- › les fusions et acquisitions;
- › la construction;
- › les communications;
- › les politiques publiques.

Nous avons les compétences et l'expérience professionnelles nécessaires pour combler les écarts entre les secteurs public et privé. Nous pouvons aussi fournir des conseils de grande qualité ainsi qu'effectuer et gérer des investissements qui sont dans l'intérêt public.

Organigramme



Postes de direction

Notre président-directeur général (PDG) est responsable de la direction stratégique des affaires et de la performance globale de l'organisation. Le premier PDG, Pierre Lavallée, a quitté l'organisation à la fin de l'exercice 2019-2020. Le recrutement d'un nouveau PDG est en cours. Jusqu'à ce que le conseil nomme un remplaçant, la directrice principale et chef des directions financière et administrative sera responsable de la gestion de la BIC.

Au cours de l'exercice, nous avons réorganisé la structure de gestion afin de regrouper les responsabilités d'investissement et de services-conseils sous la direction de notre chef des investissements. Nous avons aussi intégré la fonction recherche et connaissances dans les responsabilités du chef de notre groupe Affaires publiques, politiques et communications. Ces changements ont permis à la BIC de collaborer avec les

promoteurs publics, les investisseurs privés et institutionnels, les intervenants et les leaders qui s'intéressent à de nouveaux modèles d'investissement dans les infrastructures.

Notre chef des investissements est responsable de la stratégie de services-conseils et d'investissement, du déploiement du capital et de la gestion des actifs.

Notre directrice principale et chef des directions financière et administrative est responsable des finances d'entreprise, de la vérification, de la gestion des risques financiers et d'entreprise. Elle s'occupe aussi des questions juridiques et de conformité, des ressources humaines, de la technologie de l'information et de l'administration.

Le chef de notre groupe, Affaires publiques, politiques et communications est responsable des relations

gouvernementales, des politiques, de la planification d'entreprise, des communications ainsi que des relations avec les médias et les intervenants. À cette liste s'ajoutent les connaissances et la recherche.

Comité exécutif

Le rôle du comité exécutif est de diriger les opérations et les activités de la BIC, de mettre en œuvre les politiques et les procédures organisationnelles ainsi que de mettre en application les conseils et les directives du conseil d'administration.

Le comité exécutif est formé des personnes suivantes :

- › président-directeur général;
- › chef des investissements;
- › directrice principale et chef des directions financière et administrative;
- › chef de groupe Affaires publiques, politiques et communications.

Comité d'investissement de la direction

Les fonctions du Comité d'investissement de la direction sont les suivantes :

- › analyser les acquisitions ou les dispositions effectuées dans le cadre d'investissements ou d'opérations et faire une recommandation à cet égard au Comité d'investissement du conseil d'administration. Ensuite, le Comité d'investissement pourra transmettre cette recommandation au conseil pour approbation;
- › passer en revue et évaluer les activités d'investissement de la BIC, le rendement, les exigences en capital et l'utilisation;
- › examiner et évaluer l'efficacité des politiques et des processus de gestion des risques d'investissement de la BIC;
- › s'acquitter des autres tâches et fonctions que lui délègue le Comité d'investissement du conseil d'administration, le cas échéant.

Le Comité d'investissement de la direction est formé des personnes suivantes :

- › président-directeur général;
- › chef des investissements;
- › directrice principale et chef des directions financière et administrative;
- › chef de la gestion des risques;
- › un directeur général ou un directeur principal de l'équipe des services-conseils et des investissements nommé par le président et chef de la direction.

Le chef de la direction et le chef des investissements sont tenus de rendre compte des activités d'investissement au Comité d'investissement du conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

Diversité et inclusion

Les membres du conseil d'administration de la BIC proviennent de différents horizons. La composition du conseil est diversifiée du point de vue du genre, de la langue, de la culture et de l'appartenance régionale.

La BIC s'efforce également de refléter la diversité de la population canadienne lorsqu'elle recrute du personnel et comble les postes disponibles. Nous croyons en la création d'un lieu de travail fondé sur le respect et le soutien mutuels. Nos valeurs témoignent d'une culture diverse, respectueuse et inclusive.

Nous traitons toutes les personnes sur un pied d'égalité, quels que soient leur rôle, leur titre ou leur place dans l'organisation. Nous prenons en compte tous les aspects de la diversité.

La diversité des genres est un élément clé de notre engagement à l'égard de la diversité. Au 31 mars 2020, les femmes représentaient 39 % des employés à temps plein et 54 % des membres du conseil d'administration. À la fin de l'exercice, des postes de direction clés étaient occupés par des femmes, notamment ceux de présidente du conseil d'administration, de présidente du comité des finances et de

la vérification, de directrice principale et chef des directions financière et administrative, et de chef de la gestion des risques.

Environ 45 % des membres du personnel de la BIC sont bilingues et 50 % des employés sont inscrits à une formation pour améliorer leur maîtrise de la seconde langue officielle. Le plan d'action général de la BIC en matière de langues officielles est dirigé par l'avocat général et secrétaire de la Société, qui est notre champion des langues officielles.

La BIC a établi une Politique de diversité et d'équité en matière d'emploi.

Aperçu des résultats

En 2019-2020, la BIC a étendu ses activités de mobilisation à un vaste groupe d'intervenants. Nous offrons des conseils aux promoteurs de projets et nous créons des possibilités d'investissement qui répondent aux priorités des gouvernements dans le domaine des infrastructures.

Grâce aux compétences et à l'expérience exceptionnelles de ses employés en matière d'investissements dans les infrastructures, la BIC est de plus en plus reconnue comme un

centre d'expertise. Notre équipe des services-conseils et des investissements continue de favoriser des approches novatrices à l'égard des projets qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public.

L'implication de la BIC dans 10 projets (tableau 1) illustre les résultats de ses activités de mobilisation auprès de promoteurs publics partout au Canada pour promouvoir de nouveaux modèles. Nous avons annoncé un engagement potentiel dans des occasions de projets, en plus de notre engagement d'investissement dans le projet de transport en commun du Réseau express métropolitain en 2018-2019. Nous avons signé des protocoles d'entente en vue de fournir des conseils à des promoteurs publics sur d'autres projets. La participation de la BIC à un protocole d'entente ne l'oblige pas à effectuer un engagement d'investissement dans ces projets. Les décisions d'investissement futures dépendent de divers facteurs et nécessiteraient l'approbation du conseil d'administration.

Le présent rapport annuel décrit les résultats obtenus et les perspectives à court terme dans chacun des segments traités (services-conseils, investissements, connaissances et recherche, et services généraux).

TABLEAU 1 – IMPLICATION DANS DES PROJETS (AU 31 MARS 2020)

Projet	Secteur prioritaire	Engagement de la BIC	Promoteur du secteur public	Objectifs stratégiques	Production de revenus
Réseau express métropolitain (REM) (Montréal, Qc)	Transport en commun	Investissement (août 2018)	Province de Québec	Création d'emplois, réduction des gaz à effet de serre et diminution de la congestion	Oui – recettes tarifaires
Expansion du réseau ferroviaire GO (Grand Toronto et Hamilton, Ont.)	Transport en commun	Engagement potentiel (mai 2019)	Province de l'Ontario et Metrolinx	Accès accru à un service continu de transport en commun régional dans les deux sens pour 200 millions de déplacements par année	Oui – recettes tarifaires

Projet	Secteur prioritaire	Engagement de la BIC	Promoteur du secteur public	Objectifs stratégiques	Production de revenus
Train à grande fréquence de VIA Rail (de Québec à Toronto)	Transport en commun	Activités de planification et de préapprovisionnement (juin 2019)	Transport Canada, VIA Rail	Service élargi, plus rapide et plus fréquent dans le corridor Québec-Toronto	À confirmer durant la phase de planification et de préapprovisionnement
Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées de Mapleton (Canton de Mapleton, Ont.)	Infrastructures vertes	Engagement potentiel (juillet 2019)	Canton de Mapleton	Accès accru à un réseau d'aqueduc public propre, sûr et abordable	Oui – taxe d'eau régie par le canton
Projet énergétique de quartier de l'île Lulu (Richmond, C.-B.)	Infrastructures vertes	Protocole d'entente (août 2019)	Ville de Richmond	Énergie verte et renouvelable pour la municipalité	Oui – utilisateurs d'énergie de quartier
Expansion du port à Contrecoeur (Montréal, Qc)	Commerce et transport	Engagement potentiel (décembre 2019)	Port de Montréal	Croissance économique grâce à une hausse des importations et des exportations	Oui – activités portuaires
Centrale hydroélectrique de Taltson (Territoires du Nord-Ouest)	Infrastructures vertes	Mandat de services-conseils (août 2019)	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Énergie propre fournie par une centrale hydroélectrique	À confirmer après le mandat de services-conseils
Parc éolien de Pirate Harbour (Nouvelle-Écosse)	Infrastructures vertes	Protocole d'entente (décembre 2019)	Province de la Nouvelle-Écosse	Croissance économique et développement durable (énergie propre)	À confirmer par l'analyse des investissements
Liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq (Nunavut)	Infrastructures vertes et Internet à haut débit	Protocole d'entente (février 2020)	Kivalliq Inuit Association	Hydroélectricité renouvelable, durable et fiable et Internet à haut débit	À confirmer après le mandat de services-conseils
Projet ferroviaire Calgary-Banff (Alberta)	Infrastructures vertes, transport en commun et transport	Protocole d'entente	Ministère des Transports de l'Alberta	Amélioration des transports, croissance économique	À confirmer par l'analyse des investissements

Expertise en services-conseils

Ce que nous faisons

Dans notre rôle d'experts-conseils, nous conseillons des promoteurs publics au sujet de projets d'infrastructure générateurs de revenus et de solutions d'investissement novatrices. À titre de partenaire actif dès les premières étapes d'un projet potentiel, nous offrons des conseils aux promoteurs du secteur public pour les aider à prendre des décisions éclairées sur les priorités en matière d'infrastructures. La BIC peut aider les promoteurs publics en fournissant des conseils relatifs à la structuration en vue de maximiser le transfert des risques au secteur privé et les investissements de ce secteur.

Comment nous procédons

Notre équipe des services-conseils et des investissements intervient de l'étape initiale d'admission d'un projet jusqu'à son élaboration, en offrant des services-conseils afin d'éclairer les décisions d'investissement éventuelles. Nos équipes examinent également les propositions non sollicitées qui comprennent un promoteur du secteur public.

Au cours des premières étapes de notre processus de préparation et d'exécution des projets (admission, évaluation et mandat de services-conseils), les experts en matière d'élaboration de projets et d'investissement de notre équipe des services-conseils et des investissements fournissent des conseils et analysent les priorités des promoteurs de projet. Nos services-conseils peuvent être encadrés par un protocole d'entente. Cela ne signifie pas que la BIC s'engage à investir dans un projet.

Les projets plus avancés peuvent passer à l'étape des décisions d'investissement (structuration financière, négociations et approbations). Ce travail est effectué par l'équipe des services-conseils et des investissements sous la direction du chef des investissements, du Comité d'investissement de la direction et du Comité d'investissement du conseil d'administration.

Dans le cadre de nos discussions, nous cherchons à combler les écarts de financement. Nous aidons nos partenaires du secteur public à envisager de nouveaux modèles et de nouvelles structures d'approvisionnement qui transfèrent davantage de risques (comme le risque d'exploitation ou de revenu) au secteur privé, que les modèles d'approvisionnement traditionnels.

Pourquoi nous le faisons

L'un des aspects clefs de la BIC est l'encouragement des partenaires du secteur public à envisager la participation des capitaux du secteur privé dans leurs discussions. Nous nous conformons ainsi à notre raison d'être selon la *Loi sur la BIC*.

Notre expertise en services-conseils contribue à modifier les points de vue et à faire connaître le potentiel d'investissements privés et institutionnels dans des projets qui génèrent des revenus et entraînent un transfert de risque. De plus, elle favorise l'évolution des modèles de projets d'infrastructure au Canada.

Résultats des services-conseils

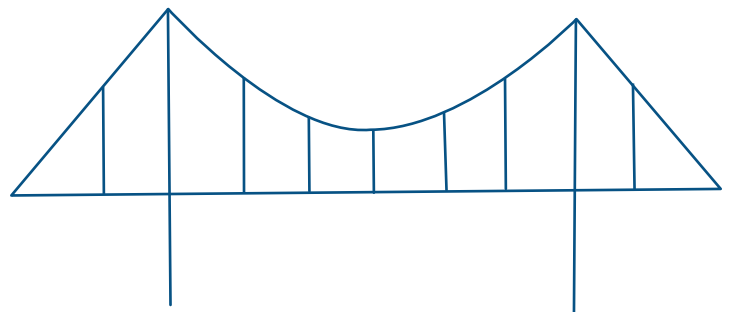
Dans notre plan d'entreprise 2019-2020, nous avons fixé comme objectif l'évaluation de 100 nouveaux projets en vue d'un éventuel investissement, pour une valeur totale de 20 milliards de dollars. Au 31 mars 2020, nous avons évalué 172 projets d'une valeur totale (coût en capital) d'environ 55 milliards de dollars. Nous avons également fixé l'objectif de fournir des conseils dans le cadre de cinq projets à grande échelle au cours de l'exercice. Nous avons conclu deux mandats officiels de services-conseils et des protocoles d'entente. Nous envisageons un engagement potentiel dans d'autres occasions de projets.

Nous avons élargi notre réseau de promoteurs publics et établi des relations étroites avec des responsables des gouvernements et des collectivités autochtones dans l'ensemble du Canada. Le nombre total d'interactions s'est établi à plus de 120 durant l'exercice clos le 31 mars 2020.

- › En Alberta, nos dirigeants ont rencontré les sous-ministres et les sous-ministres adjoints de divers ministères en novembre 2019.
- › Le Manitoba a exprimé son intérêt pour des approches novatrices en matière d'investissement dans les infrastructures, notamment la possibilité de travailler avec la BIC à la modernisation du centre de contrôle de la pollution de l'eau de la partie nord de la ville de Winnipeg. De plus, le gouvernement provincial serait un partenaire clé, aux côtés d'investisseurs privés, dans le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq.
- › En Ontario, la BIC a organisé des réunions régulières avec de hauts responsables des infrastructures afin de partager de l'information sur les projets et le marché et de coordonner les efforts dans l'intérêt de tous les intervenants. Il existe un grand nombre de possibilités et de domaines d'intérêt qui se recoupent dans les secteurs du transport en commun, du transport, de l'approvisionnement en eau et de l'Internet à haut débit.
- › Nous avons effectué une mobilisation considérable au Québec auprès de plusieurs entités du secteur public aux niveaux provincial et municipal.
- › Sur la côte est, nous avons participé au forum multilatéral appelé « comité atlantique de planification de l'énergie propre ». Ce comité intergouvernemental établit une feuille de route pour construire un réseau d'énergie propre à l'échelle du Canada atlantique. Celui-ci comprendrait des interconnexions entre les réseaux électriques provinciaux, un secteur d'intervention privilégié de la BIC que les provinces, les territoires et les représentants des services publics ont jugé prioritaire.

Il est important de mobiliser le secteur municipal, car les administrations régionales et municipales sont propriétaires de la majorité des actifs d'infrastructure au Canada et sont souvent les promoteurs publics des projets transformateurs d'envergure. Plus particulièrement, le transport en commun, l'Internet à haut débit et les infrastructures vertes sont des intérêts que partagent la BIC et les municipalités.

De nombreuses collectivités autochtones ont également manifesté leur intérêt à travailler avec la BIC pour aller de l'avant avec des projets d'infrastructures. Nous avons élargi notre équipe des services-conseils et des investissements afin que notre expertise puisse faire progresser les relations avec les autochtones ainsi que les projets potentiels qui concordent avec l'objet et les fonctions de la BIC. Nous continuerons de chercher des occasions de tenir les communautés autochtones informées de notre travail et d'explorer des possibilités de collaboration. Plusieurs projets dirigés par les collectivités autochtones et du Nord ont fait l'objet de discussions.



Résultats pour 2019 - 2020	Indicateurs de résultats	Réalisations (du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)	Cibles
Évaluation des possibilités d'investissement dans les projets	Nombre de projets évalués	Total de 172 projets évalués	100
	Valeur totale des projets évalués	Capital estimatif total de 55 G\$ pour les projets évalués	20 G\$
Réseau de promoteurs publics	Nombre de relations	Collaboration avec plus de 120 organisations distinctes du secteur public, dont des organismes et ministères fédéraux, des provinces, des territoires et des municipalités	Ministères et organismes fédéraux, toutes les provinces et tous les territoires et quatre grandes municipalités
Projets en développement avec l'aide de la BIC	Nombre de projets d'envergure ayant obtenu un engagement de la BIC	8 projets d'envergure	5 projets
Production de versions améliorées de l'inventaire de projets d'infrastructures canadiens afin de mettre les projets en valeur		L'examen de la portée de l'inventaire canadien des projets d'infrastructure est terminé. Les projets de l'inventaire ont été confirmés par les provinces et les territoires.	Diffuser la version améliorée de l'inventaire de projets d'infrastructures canadiens après le lancement de la version 1.0 en 2019

Au cours de l'année, nous avons commencé à donner des conseils sur deux grands projets potentiellement transformateurs : le projet de train à grande fréquence de VIA Rail et le projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique de Taltson.

Train à grande fréquence de VIA Rail Canada

Nous travaillons en collaboration avec VIA Rail Canada, par l'intermédiaire d'un bureau de projet conjoint, pour continuer à élaborer le projet de train de voyageurs à grande fréquence (TGF) de VIA Rail. Ce travail comprend les activités de planification, de préapprovisionnement et de réduction du risque du projet. La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des coûts liés à ces activités.

Le projet de TGF comprend la construction ou la remise en état d'une voie réservée le long du corridor ferroviaire Toronto-

Ottawa-Montréal-Québec et l'achat de nouveaux trains pour la desservir. Le projet vise à accroître la fréquence des trains de voyageurs, à réduire la durée du trajet et à améliorer la fiabilité du service. Un service ferroviaire de voyageurs plus fréquent dans le corridor Québec-Toronto devrait également réduire les gaz à effet de serre émis par les véhicules et la congestion routière.

Le bureau de projet conjoint illustre la manière dont la BIC, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et une Société d'État, peut faire progresser un projet en se concentrant sur les tâches suivantes :

- › achever le travail de nature juridique et réglementaire associé aux évaluations relatives à la sécurité et à l'environnement;
- › consulter les parties prenantes et les collectivités autochtones;
- › examiner les terrains et les voies ferrées à acquérir;

- › effectuer l'analyse technique, financière et commerciale nécessaire pour prendre une décision finale relativement à l'investissement.

« Le train à grande fréquence fait partie de la transformation de VIA Rail Canada vers un service voyageurs plus moderne pour un Canada plus connecté, plus durable et plus mobile. Nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler avec la Banque de l'infrastructure du Canada à cette importante étape dans l'amélioration du service ferroviaire voyageurs qui bénéficiera à l'ensemble des Canadiens. »

— Cynthia Garneau, présidente et chef de la direction de VIA Rail Canada

Agrandissement de la centrale hydroélectrique de Taltson

Nous aidons le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) à élaborer la structure financière et l'analyse de rentabilité du projet proposé pour l'agrandissement de la centrale hydroélectrique de Taltson. Le projet s'inscrit dans l'un de nos secteurs prioritaires (infrastructures vertes) et il s'agit de notre première occasion de travailler dans le nord du Canada. Le GTNO prévoit d'agrandir la centrale de Taltson grâce à la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique d'énergie propre de 60 mégawatts et de 270 kilomètres de lignes de transport pour relier deux systèmes électriques existants, mais isolés. L'agrandissement de la centrale de Taltson a le potentiel d'éliminer environ 240 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année et d'augmenter la fiabilité de l'alimentation électrique dans les régions de Slave et de South Slave.

Cette initiative à long terme nécessitera une importante participation d'autres ministères, qui a déjà commencé.

« Le GTNO est impatient de travailler avec la BIC sur le projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique de Taltson. L'expertise de la BIC aidera le GTNO à établir une analyse de rentabilité et une structure financière solides pour le projet. »

— L'honorable Wally Schumann, ministre de l'Infrastructure et ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement des Territoires du Nord-Ouest

Perspectives des services-conseils

La BIC se concentrera à court terme sur les résultats suivants des services-conseils :

- › établir des relations productives avec des promoteurs publics partout au Canada;
- › déployer l'expertise de la BIC et sa capacité d'offrir des services-conseils à valeur ajoutée et travailler avec des entités des secteurs public et privé pour soutenir les investissements dans les infrastructures;
- › encourager les intervenants sur les marchés public et privé à utiliser plus souvent le modèle de la BIC afin de construire plus d'infrastructures dans l'intérêt du public;
- › maintenir et renforcer le réseau d'entités du secteur public et faciliter la coopération intergouvernementale en matière d'investissement dans les infrastructures;
- › présenter le Canada comme un marché de premier plan pour les investissements dans les infrastructures.

L'énergie propre est un domaine important de nos services-conseils, qui pourrait déboucher sur des possibilités d'investissement. La BIC travaille avec un certain nombre de provinces et de territoires pour étudier le transport interprovincial et intraprovincial d'électricité en gros afin de remplacer la production de combustibles fossiles par de l'énergie propre et renouvelable. Nous avons également été pressentis par des promoteurs publics et des partenaires privés qui cherchent de l'aide pour des projets de production d'énergie renouvelable, d'énergie de quartier et de stockage d'énergie.

À titre de centre d'expertise, nous pouvons jouer un rôle concret et déterminant en aidant les pouvoirs publics et leurs partenaires du secteur privé à offrir des services Internet à haut débit de meilleure qualité aux Canadiens. Qu'il s'agisse de favoriser dès le début les modèles d'approvisionnement appropriés ou de fournir des conseils sur les structures de financement aux promoteurs publics, la BIC prévoit de permettre la réalisation de plus de projets Internet à haut débit.

Dans l'ensemble de nos secteurs prioritaires, nous continuerons de favoriser l'établissement de relations solides avec des partenaires potentiels du secteur public. De plus, nous souhaitons les encourager à envisager le recours au secteur privé pour le financement des projets conjointement au mode de financement public plus traditionnel.

Expertise en investissement

Ce que nous faisons

Nous structurons, négocions et exécutons des opérations d'investissement complexes dans les infrastructures. Ces investissements sont effectués de concert avec ceux d'investisseurs privés et institutionnels ou d'autres promoteurs publics, selon le cas. Ces investissements sont faits dans des projets qui autrement pourraient ne pas être viables ou qui nécessiteraient un soutien public pour aller de l'avant.

Nos engagements d'investissement peuvent prendre la forme de capitaux propres, de prêts ou d'une combinaison de ceux-ci, selon les besoins particuliers de chaque projet. Le montant précis de capitaux privés dans une opération donnée variera selon le secteur et le projet.

Comment nous procédons

Au cours des premières étapes de notre processus de préparation et d'exécution des projets (admission, évaluation et mandat de services-conseils), les experts de notre équipe des services-conseils et des investissements fournissent des conseils aux promoteurs de projet. Lorsque les projets sont plus avancés et passent à l'étape des décisions d'investissement (structuration financière, négociations et approbations), le travail est effectué par l'équipe des services-conseils et des investissements. Celle-ci est placée sous la direction du chef des investissements, du Comité d'investissement de la direction et du Comité d'investissement du conseil d'administration. Nos équipes examinent également les propositions non sollicitées qui comportent un promoteur du secteur public.

Notre politique d'investissement définit les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et de l'équipe de direction de la BIC en ce qui regarde la surveillance des investissements et la prise de décision d'investissement. La politique définit également nos pratiques d'investissement, notamment la recherche de possibilités d'investissements, les types d'investissements et l'établissement de leur envergure ainsi que notre processus d'évaluation et d'approbation des projets.

Pourquoi nous le faisons

La BIC a reçu 35 milliards de dollars pour participer à des opérations relatives aux infrastructures. Sur ce montant, le gouvernement du Canada prévoit dépenser 15 milliards de dollars dans son cadre financier. La BIC offre un financement concessionnel et peut prendre une position subordonnée ou inférieure aux conditions du marché dans la structure de capital d'un projet ou recourir à d'autres instruments innovateurs pour attirer les investissements du secteur privé.

Une partie de notre mandat consiste à mobiliser des capitaux privés. À cette fin, la BIC a développé un certain nombre d'outils et d'approches pour participer aux projets.

Résultats des investissements

Résultats pour 2019 - 2020	Indicateurs de résultats	Réalisations (du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)	Cibles
Engagements de capital	Nombre de projets évalués et retenus pour une analyse détaillée	20 projets en cours découlant du plan d'entreprise modifié 2019-2020	9 par année
	Nombre de nouveaux engagements d'investissement	Engagement potentiel dans 3 occasions de projets	Au moins 2 par année
Portefeuille d'investissements	Distribution par secteur	Engagement potentiel dans 3 secteurs	2 secteurs prioritaires
Efficacité de la structuration des projets	<p>Ampleur du changement vers un transfert au secteur privé des risques liés à l'exploitation, à l'achalandage et aux recettes.</p> <p>Établissement d'une méthode pour illustrer les effets des investissements de la BIC par rapport aux autres options de financement</p>	<p>Approvisionnement en eau de Mapleton : le canton conserve la propriété et le contrôle des prix, mais transfère au secteur privé les risques et les responsabilités liés à la construction et à l'exploitation à long terme.</p> <p>Expansion à Contrecoeur : transfert structuré des risques du projet de Contrecoeur entre le moment de l'annonce du protocole d'entente et celui de l'investissement potentiel de 300 M\$.</p> <p>Projet d'expansion du réseau GO : collaboration avec Metrolinx et Infrastructure Ontario à l'égard d'un éventail de possibilités de projets visant à donner des conseils sur les structures de projet, les modèles d'exécution de projet et les options de financement.</p> <p>Méthodologie à valeur ajoutée de la BIC en cours d'élaboration</p>	<p>Intégrer les risques liés à l'exploitation et à l'entretien dans tous les projets de la BIC</p> <p>Publier la méthode ou produire un rapport semblable sur les effets de l'investissement de la BIC après chaque opération</p>
Outils novateurs	Nombre d'outils	3 outils élaborés : engagements de sécurité proposés, investissement standardisé à des fins d'expansion et cadre des propositions non sollicitées.	3 outils

Nous signons des protocoles d'entente pour effectuer une analyse de projet supplémentaire ou nous prenons de nouveaux engagements d'investissement s'ils répondent aux critères de la BIC, notamment la bancabilité et l'intérêt public. Tous les projets doivent comprendre un promoteur du secteur public, être compatibles avec la politique gouvernementale et servir l'intérêt public.

Terminal à conteneurs de l'Administration portuaire de Montréal à Contrecoeur (Qc)

La BIC travaille actuellement avec l'Administration portuaire de Montréal (APM) et pourrait fournir un financement jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars dans le projet de l'Administration portuaire visant la construction d'un nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur. Cette réalisation permettra à l'APM d'augmenter sa capacité de manutention des conteneurs et de renforcer la position de Montréal à titre de plaque tournante du commerce maritime. Cette occasion s'est présentée à la suite d'un travail de collaboration avec le promoteur public, notamment sur les activités de planification et de préapprovisionnement pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du terminal.

Le nouveau terminal aidera les exportateurs à introduire leurs produits plus rapidement sur le marché, ce qui stimulera la croissance économique et contribuera au commerce international du Canada. Il modernisera l'infrastructure de débarquement des marchandises des porte-conteneurs, résoudra les problèmes de capacité actuels et contribuera au développement économique du Grand Montréal et du centre du Canada.

Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées du canton de Mapleton (Ont.)

La BIC soutient le canton dans ce projet pilote qui est une innovation unique en son genre en Ontario.

Notre investissement potentiel dans le projet d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées du canton de Mapleton pourrait atteindre 20 millions de dollars. Le canton recherche un consortium qui peut concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir les infrastructures nouvelles et existantes d'aqueduc et de traitement des eaux usées du canton durant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Mapleton demeurera propriétaire de tous les actifs d'infrastructure existants et nouveaux. Le projet d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de Mapleton a le potentiel de présenter la participation des investisseurs privés comme une solution aux problèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées d'autres collectivités dans l'ensemble du pays.

Réseau express métropolitain (REM) de Montréal (Qc)

Le prêt de 1,28 milliard de dollars accordé par la BIC a comblé les risques liés à la construction et au démarrage du projet et a constitué un premier exemple des possibilités de partenariat entre la BIC et les investisseurs privés et institutionnels.

Le Réseau express métropolitain (REM) d'une valeur de 6,3 milliards de dollars en cours de construction dans le Grand Montréal est un réseau de métro léger automatisé qui, à terme, facilitera les déplacements dans la ville et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

Des fonds provenant du prêt de la BIC ont été versés en 2019-2020. Le prélèvement final a été effectué le 1^{er} avril 2020.

Les premiers trains devraient commencer à circuler en 2021 sur un segment du réseau et d'autres antennes seront progressivement mises en service en 2022-2023. Une partie substantielle du projet devrait être terminée en mars 2024.

Perspectives d'investissement

Nous nous concentrerons à court terme sur les résultats suivants des investissements :

- › exercer une influence sur la structure d'investissement des projets, des secteurs ou des catégories d'actifs;
- › maximiser les infrastructures construites grâce aux investissements fédéraux;
- › accéder à de nouvelles sources de revenus pour les infrastructures;
- › promouvoir la mise en place d'infrastructures écologiques et durables;
- › donner des conseils à propos des projets dans tous les secteurs prioritaires et investir dans ceux-ci.

Nos investissements peuvent prendre la forme de capitaux propres, de prêts (de premier rang ou subordonnés) ou d'une combinaison des deux. Ils seront jumelés à des capitaux du secteur privé d'un montant approprié. Le montant précis de capitaux privés dans une opération donnée variera selon le secteur et le projet. Par exemple, comme les projets dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées et de l'accès Internet à haut débit sont habituellement plus modestes, ils attirent et rentabilisent souvent une proportion plus faible de capitaux privés que les projets de transport en commun ou de ports de plus grande ampleur.

Connaissances et recherche

Ce que nous faisons

Le rôle de la BIC dans le secteur des connaissances et de la recherche était auparavant décrit comme la fonction des données et renseignements. Il consiste à soutenir l'avancement des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui engagent des partenaires du secteur privé, grâce à des initiatives de recherche ciblées sur les infrastructures.

Comment nous procédons

Nous collaborerons avec le gouvernement et des organismes tiers pour établir une stratégie visant à combler les lacunes dans les connaissances. De plus, nous effectuerons et diffuserons de nouvelles recherches en partenariat avec d'autres.

Pourquoi nous le faisons

Notre fonction de connaissances et de recherche est étroitement liée à nos responsabilités en matière de services-conseils et d'investissement, ces deux volets formant ensemble notre centre d'expertise. La constitution d'une base de données factuelles complète favorisera la prise de décision fondée sur des données probantes durant la planification et la réalisation des infrastructures.

Résultats concernant les connaissances et la recherche

La BIC a examiné 350 publications et documents de recherche sur les infrastructures accessibles au public qui sont pertinents pour son mandat. L'objectif est de comprendre les lacunes et les domaines de recherche possibles dans le futur.

Au cours de l'exercice 2019-2020, nous avons renforcé notre réseau de relations avec des organismes comparables à l'échelle internationale, des associations sectorielles pertinentes et des groupes de réflexion. Par exemple, la BIC s'est jointe à l'Ontario Chamber of Commerce et participera à titre de membre au comité des infrastructures de celle-ci afin de partager des connaissances et des renseignements la concernant. Le fait d'être membre du Greater Vancouver Board of Trade offre l'occasion de tenir le milieu des affaires de la Colombie-Britannique informé de nos activités, d'en apprendre davantage sur les priorités d'investissement dans les infrastructures de la province et de discuter de sujets précis avec le comité des infrastructures et du transport. Une participation active auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de la Fédération des chambres de commerce du Québec a débuté. Un dialogue direct a été

entamé avec l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), et la BIC a participé à une discussion avec un membre de l'ACTU sur la réalisation de projets de transport en commun complexes et de grande envergure. Nous avons collaboré avec

l'Institut C.D. Howe pour réunir des experts sectoriels afin de discuter de la participation novatrice du secteur privé dans les infrastructures.

Résultats pour 2019 - 2020	Indicateurs de résultats	Réalisations (du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)	Cibles
Constituer une base de données factuelles complète pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes durant la planification et la réalisation des infrastructures	Rapports de recherche Utilisation de l'analyse durant la conception de projets par des entités publiques	Nous avons participé à un atelier axé sur les investissements nouveaux et innovateurs dans l'infrastructure Nous avons examiné plus de 350 études sur les infrastructures pour évaluer la recherche, les thèmes et les lacunes. Nous avons terminé le concours visant à pourvoir le poste de directeur principal responsable des connaissances et de la recherche.	Embaucher l'effectif de base de son équipe des données et renseignements. Établir de nouvelles relations et renforcer les relations existantes (Statistique Canada, Conseil canadien pour les partenariats public-privé, provinces et territoires).
Fournir des renseignements sur le contexte canadien des infrastructures qui génèrent des revenus et pourraient attirer des investissements privés	Publications Part des investissements privés dans les projets d'infrastructures canadiens	Participation officielle à des comités des infrastructures des entreprises et des groupes sectoriels, à des allocations publiques et à d'éventuelles initiatives de recherche.	Renforcer son réseau de relations institutionnelles avec des organismes comparables à l'échelle internationale, des associations sectorielles pertinentes et des groupes de réflexion.
Informer les Canadiens des avantages liés au modèle de la BIC et à ce type d'approche et en rendre compte	Publications Trafic d'origine canadienne sur le site Web	Publication d'articles avec certains organismes sectoriels ainsi que de nouveau contenu sur le site Web et les plateformes de médias sociaux de la BIC.	Produire des recherches et des articles qui illustrent l'influence que la BIC peut exercer sur le marché.

Perspectives des connaissances et de la recherche

À court terme, la BIC veillera à augmenter la sensibilisation aux nouveaux modèles d'investissement dans les infrastructures parmi les promoteurs publics et les intervenants pertinents. Nous avons de nombreuses occasions de jouer un rôle de chef de file éclairé et d'encourager l'innovation en matière d'investissement dans les infrastructures, par exemple lors de conférences sectorielles internationales. Nous allons entretenir notre réseau existant d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche, de groupes de réflexion et d'organismes sectoriels et appuyer les leaders éclairés en matière d'infrastructures qui existent déjà au Canada. Une stratégie pour les connaissances et la recherche sera élaborée.

Services généraux

Les services généraux soutiennent nos activités de consultation, d'investissement et de recherche et de connaissances. Ils sont assurés par le personnel des équipes Finances, Services juridiques, Ressources humaines, Technologies, Gestion des risques, Administration et Affaires publiques, politiques et communications.

Notre équipe de professionnels de la communication s'est efforcée de sensibiliser les partenaires et le public au rôle de la BIC, grâce à l'importante mobilisation des médias et des parties prenantes. Les communications au sujet de la participation de la BIC aux projets ont mis l'accent sur notre partenariat avec les promoteurs publics, les avantages des projets, le potentiel de participation des investisseurs privés et institutionnels et l'approche novatrice de la BIC en matière de conseils et d'investissement dans les projets. La mobilisation des médias a augmenté notablement. Nous avons effectué 40 allocutions et nous avons participé à 40 autres conférences sectorielles et événements tenus par des parties prenantes afin de renseigner les partenaires potentiels et le marché sur les activités et les priorités de la BIC.

Dans le secteur des ressources humaines, la BIC a poursuivi le recrutement et augmenté le nombre de ses employés pour s'aligner sur l'intensification et la croissance des activités à l'échelle de l'organisation. Les séances de formation du personnel ont notamment porté sur les conflits d'intérêts, les langues officielles, l'accès à l'information, les frais de déplacement, la cybersécurité et les technologies de l'information (TI). Un processus rigoureux de gestion du rendement et de perfectionnement professionnel a été mis en place et un plan de relève a été établi pour les postes de direction afin d'assurer la continuité du leadership au sein de l'organisation.

Nous avons continué d'améliorer nos systèmes et installations de TI en mettant à niveau les systèmes, la technologie et les outils dans tous les secteurs d'activité et unités fonctionnelles, comme le prévoyait le plan d'entreprise 2019-2020. La BIC met en place un système de gestion des relations avec la clientèle et un système de planification des ressources de l'entreprise pour simplifier les processus, tout en se préparant à la croissance future.

Perspectives des services généraux

Résultats pour 2019 - 2020	Indicateurs de résultats	Réalisations (du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)	Cibles
Solide processus de gestion des risques de l'entreprise	Rapports sur les risques et résultats	Le conseil d'administration a approuvé la politique de gestion des risques de l'entreprise et la méthodologie interne d'évaluation du risque de crédit des transactions individuelles est terminée. Des politiques relatives à la TI sont en place; les procédures ainsi que la formation et les essais connexes sont bien avancés.	Mettre en place des politiques, des procédures et des rapports qui sous-tendent le processus de gestion des risques
Emploi judicieux des ressources attesté du point de vue des finances et de l'exploitation	Conformité avec les lois et les règlements pertinents Opinions sans réserve des auditeurs	Cadre stratégique de gouvernance d'entreprise et de conformité approuvé par le conseil d'administration. Les politiques et procédures sous-jacentes ont été mises en œuvre et aucun cas de non-conformité n'a été relevé. Les opinions sans réserve dans tous les audits.	Établir un profil complet des obligations Moins de 2 constatations sans réserve des auditeurs
Sensibilisation accrue des partenaires et du public au rôle de la BIC afin d'établir une image favorable et une réputation d'intégrité	Production de rapports éclairés et fondés sur des faits	Plus de 5 comptes rendus favorables ont été générés et la couverture médiatique des annonces a été positive, notamment grâce aux appuis indépendants d'associations sectorielles et de chefs d'entreprise.	Plus de 5 reportages favorables dans les médias ou les publications sectorielles et augmentation du contenu publié sur les plateformes de communication de la BIC
Resserrement des liens avec tous les ordres de gouvernement afin de favoriser des partenariats avec la BIC	Mobilisation auprès des décideurs, des leaders et des parties prenantes du secteur dans les administrations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones	Rencontre avec plus de 120 hauts représentants du gouvernement, de sociétés d'État et d'organismes provinciaux.	Contact direct avec chaque administration fédérale, provinciale, territoriale, municipale et autochtone se traduisant par des entretiens avec plus de 20 dirigeants responsables des infrastructures
Élargissement des partenariats avec le secteur et participation active auprès du marché en soutien au mandat de la BIC	Participation aux tribunes sectorielles, en particulier les allocutions	Plus de 40 exposés, discours et tables rondes, qui ont permis d'atteindre un auditoire de plus de 3 800 personnes. Présence ou participation à 40 autres événements du secteur d'activité, de promoteurs publics ou de parties prenantes.	Plus de 10 exposés, discours, tables rondes et sondages du marché avec des leaders du secteur en vue d'atteindre un auditoire total de plus de 750 personnes

Résultats pour 2019 - 2020	Indicateurs de résultats	Réalisations (du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)	Cibles
Bonnes pratiques de gouvernance auprès de l'actionnaire, conformément à l'engagement et à la responsabilité exigés dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités	Harmonisation avec les priorités du gouvernement et prise des décisions nécessaires pour remplir le mandat de la BIC, notamment l'élaboration du plan d'entreprise annuel	Dépôt au Parlement et publication sur le site Web de la BIC du rapport annuel 2018-2019 et du plan d'entreprise résumé modifié 2019-2020. L'assemblée publique annuelle a eu lieu le 23 janvier 2020.	Mettre en place des pratiques de prise de décisions essentielles par l'actionnaire auprès d'Infrastructure Canada, du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et du Bureau du conseil privé
Proposition de valeur aux employés recherchés	Recrutement et conservation	49 employés à temps plein Taux de roulement du personnel de 18 %	Plus de 50 employés Roulement du personnel : moins de 20 %
Milieu et outils de travail hautement fonctionnels	Disponibilité des systèmes et des installations	Plan de continuité des activités et procédures de reprise des activités en place, et formation de sensibilisation à la cybersécurité et à la technologie terminée. Temps de disponibilité de 99 %	Temps de disponibilité de 99 %

Perspectives des services généraux

Nos employés des services généraux continueront de faire preuve d'une saine gestion des fonds publics. Ils veilleront à ce que la BIC dispose de l'expertise nécessaire pour soutenir la prestation de services-conseils à valeur ajoutée et avoir des échanges avec des partenaires privés et institutionnels avertis. À court terme, nous prévoyons positionner la BIC en tant que centre d'expertise pour les partenaires publics et privés et promouvoir le modèle d'investissement dans les infrastructures de la BIC. Nous avons également l'intention de préserver la confiance et le soutien de l'actionnaire à l'égard de l'exécution du mandat de la BIC et d'offrir des avancées et des résultats aux Canadiens.

Gestion des risques

La BIC continue d'adopter des pratiques exemplaires pour la gestion des risques. Cela inclut l'élaboration d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et une fonction de GRE indépendante.

Parmi les progrès réalisés en 2019-2020, mentionnons l'établissement d'un cadre de GRE approuvé par le conseil d'administration et l'approbation par le conseil d'une politique de GRE.

Des rôles et responsabilités clairs ont été définis et communiqués à l'échelle de l'organisation. La BIC utilise le modèle de gouvernance des risques des « trois lignes de défense ». Notre politique de GRE décrit en détail cette structure de gouvernance des risques, les rôles et les responsabilités, les principes directeurs et la déclaration de la BIC sur sa tolérance au risque, une taxonomie des

risques et notre processus de GRE. Ajoutons à cette liste les mesures prises contre les principaux risques et qui sont jugées essentielles pour l'organisation. Les politiques et procédures des différents services de la BIC ont été intégrées au moyen de renvois.

Des séances de formation sur les risques sont organisées régulièrement pour les employés de la BIC dans le but de bâtir une forte culture de gestion des risques. Des politiques sur la sécurité et la gestion de l'information sont en place. Un programme de gestion des risques opérationnels sera élaboré en 2020-2021.

Gestion des risques d'investissement

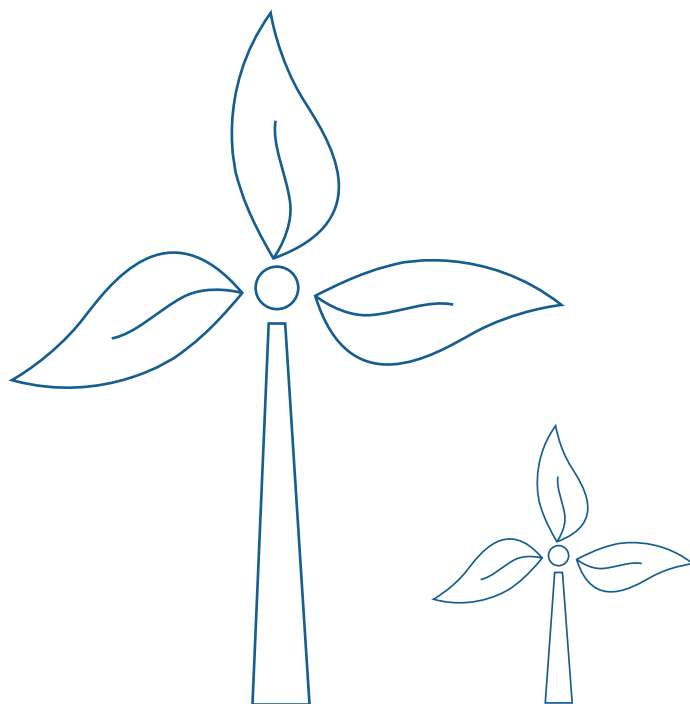
La gestion des risques d'investissement représente le volet le plus important du cadre de GRE de la BIC.

Deux documents de politique régissent le processus et les décisions d'investissement de la BIC (une politique d'investissement et un guide de mise en œuvre connexe à l'intention de la direction). En outre, la méthodologie d'évaluation interne des risques d'investissement (décrite ci-dessous) servira de base à un processus d'approbation cohérent et discipliné pour toutes les possibilités d'investissement et le suivi des actifs. Les deux documents intègrent de solides processus de gestion des risques d'investissement.

La BIC souhaite investir de 1 milliard à 5 milliards de dollars dans chacun de ses secteurs prioritaires. Cependant, elle ne gère pas son portefeuille en suivant une répartition fixe par secteur, région ou exercice. Par conséquent, l'exposition de la BIC à des risques sera toujours plus concentrée que celle de tout autre portefeuille d'investissement dans les infrastructures de même taille.

En 2019-2020, la BIC a conçu une méthodologie d'évaluation interne des risques pour soutenir l'équipe des services-conseils et des investissements dans son analyse du risque de transaction et l'évaluation des risques d'investissement qui en résulte pour chaque investissement envisagé. La méthodologie

uniformise l'évaluation des risques conformément aux pratiques exemplaires du marché. Elle sert à doter l'équipe des services-conseils et des investissements de la BIC d'un outil interne d'évaluation des risques. Il inclut un tableau de bord d'évaluation des risques, à utiliser pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation potentielle des risques d'investissement de manière rigoureuse et uniforme.



Gestion financière

En tant que Société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière qui favorisent une gestion prudente et efficace de ses ressources financières.

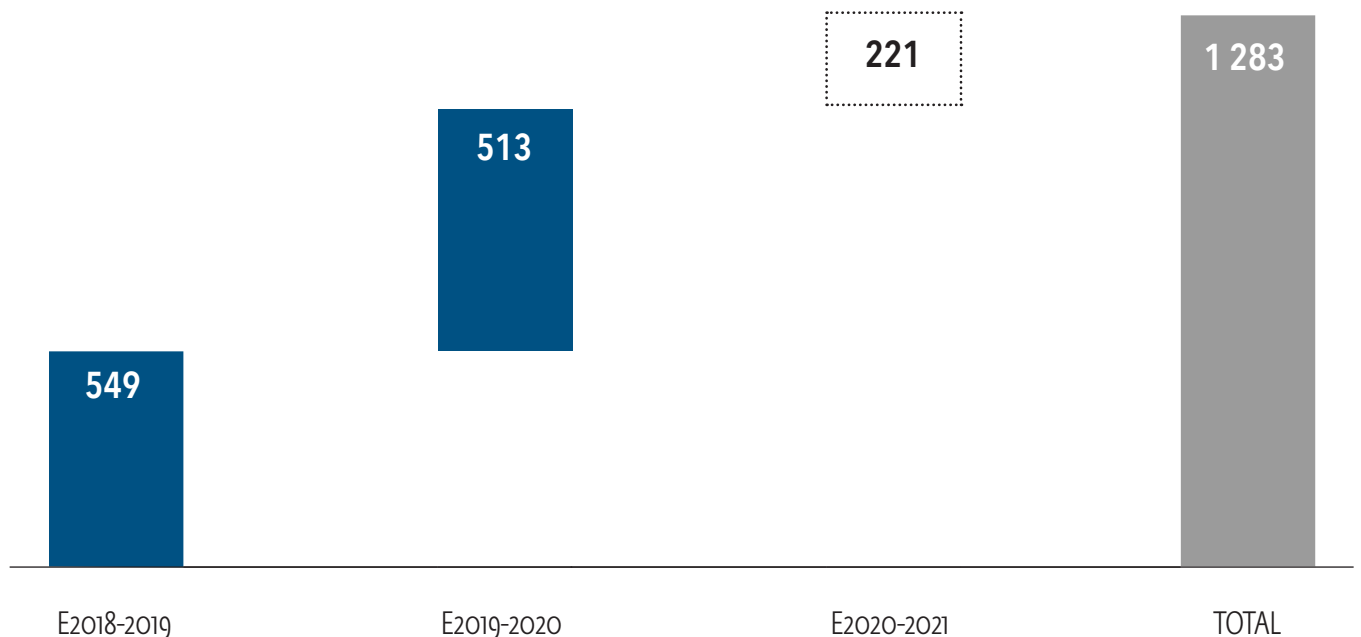
Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), qui proposent une approche de l'information financière fondée sur le marché dans le secteur d'activité où la BIC exerce ses activités. Les états

financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada LLP a été nommé auditeur externe de la BIC pour 2019-2020.

Au 31 mars 2020, quatre des cinq versements relatifs au prêt du REM et totalisant 1 062 millions de dollars avaient été financés. Le prélèvement final de 221 millions de dollars a été effectué après la fin de l'exercice, le 1^{er} avril 2020, comme prévu.

Financement annuel et total des investissements

Pour l'exercice clos le 31 mars
millions de dollars

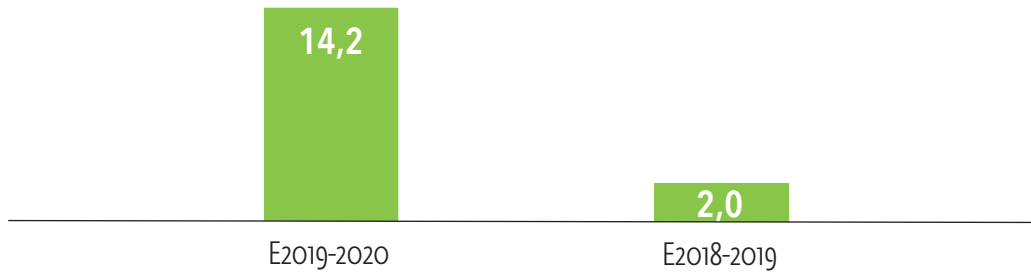


Le produit d'intérêts provient des intérêts bancaires sur les avoirs en espèces et les activités de financement. Les intérêts courus du financement du REM s'élevaient à 14,0 millions de dollars, soit une augmentation de 12,1 millions de dollars par

rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des intérêts courus est le résultat de la croissance du portefeuille découlant des décaissements de capital subséquents liés au projet du REM.

Produit d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars
millions de dollars

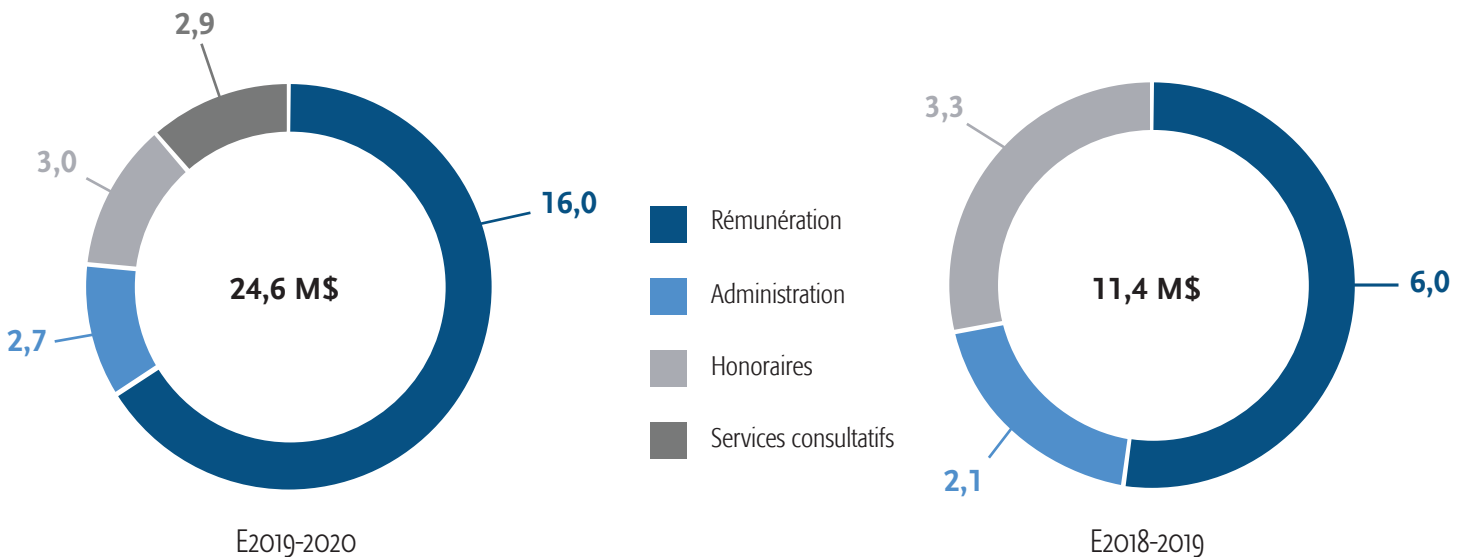


Les dépenses d'exploitation étaient de 24,6 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, comparativement à 11,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les dépenses ont augmenté à mesure que nous avons continué de renforcer les capacités et les ressources dans l'ensemble de l'organisation en ajoutant des employés hautement qualifiés et en mettant en œuvre de nouveaux processus, politiques, normes et systèmes de base. Les dépenses d'exploitation comprenaient aussi 2,9 millions de dollars liés à notre rôle d'experts-conseils dans le projet de train à grande fréquence de VIA Rail.

Les dépenses étaient nettement inférieures aux 65,5 millions de dollars prévus au budget du plan d'entreprise 2019-2020 modifié, principalement en raison de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, des coûts d'embauche et des coûts connexes plus faibles que prévu ainsi que des dépenses de consultation inférieures aux prévisions. Cet écart est dû en partie au moment où les coûts du bureau de projet conjoint de VIA Rail ont été comptabilisés.

Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars
millions de dollars



03

Gouvernance

GOVERNANCE

La BIC est régie par la *Loi sur la BIC* et assujettie aux autres lois et politiques qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. Celles-ci comprennent la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le Code canadien du travail.

En tant que Société d'État, la BIC fonctionne de manière indépendante du gouvernement, de sorte que les opérations sont exécutées conformément aux principes commerciaux de rigueur et de diligence raisonnable et avec un haut degré d'expertise. La BIC est assujettie à la partie X de la LGFP et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre désigné).

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, indépendant et professionnel, est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de l'organisation. Le conseil approuve les objectifs et l'orientation de la Société d'État, veille à sa saine gouvernance, surveille sa performance financière, approuve ses plans d'entreprise, ses états financiers, ses politiques et ses règlements administratifs et s'assure que les risques sont correctement relevés et gérés.

Le président est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat que celui-ci juge approprié. En vertu de la *Loi sur la BIC*, les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat maximum de quatre ans. Les administrateurs sont de nouveau éligibles à l'expiration de leur mandat.

Au 31 mars 2020, le conseil était composé de 11 administrateurs, y compris la première présidente, Janice Fukakusa.

Michael Sabia, directeur de la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto et ancien président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a été nommé président désigné du conseil le 2 avril 2020. Mme Fukakusa a démissionné de son poste au conseil d'administration le 15 avril 2020.

Les mandats de deux administrateurs ont pris fin le 15 novembre 2019. Conformément à la *Loi sur la BIC*, ils continuent de servir jusqu'à ce que leur mandat soit renouvelé ou que des remplaçants soient nommés.

Le tableau ci-dessous indique le nom, la date de nomination et la durée du mandat de chaque membre du conseil. Les biographies des administrateurs actuels sont disponibles sur le site Web de la BIC : <https://cib-bic.ca/fr/conseil-dadministration/>.

Administrateur	Ville	Date de nomination	Durée du mandat
Michael Sabia , Président du conseil	Toronto (Ontario)	2 avril 2020	4 ans
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	16 novembre 2017	2 ans
Jane Bird	Vancouver (Colombie-Britannique)	16 novembre 2017	4 ans
David Bronconnier	Calgary (Alberta)	16 novembre 2017	3 ans
James Cherry	Elizabethtown (Ontario)	16 novembre 2017	2 ans
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	16 novembre 2017	4 ans
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	1 ^{er} juin 2018	4 ans
Christopher Hickman	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	16 novembre 2017	3 ans
Poonam Puri	Toronto (Ontario)	16 novembre 2017	3 ans
Stephen Smith	Toronto (Ontario)	16 novembre 2017	4 ans
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	16 novembre 2017	3 ans

Compétences du conseil

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, examine régulièrement les aptitudes et les compétences de base souhaitables et actuelles des membres du conseil. On s'assure ainsi que les nominations permettent le maintien d'un conseil

bien équilibré et capable d'effectuer la surveillance efficace nécessaire à la réalisation des objectifs de la BIC. Le comité de gouvernance a déterminé que le conseil dans son ensemble doit posséder les compétences et l'expérience suivantes :

Comptabilité	Connaissances et expérience en comptabilité, en production de rapports financiers et en finances d'entreprise, et connaissance des mesures de contrôle internes et des Normes internationales d'information financière.
Expérience dans un conseil d'administration	Expérience antérieure ou actuelle au sein d'un conseil d'administration d'une grande organisation ayant des pratiques de gouvernance éprouvées.
Rémunération	Expérience à titre de cadre supérieur ou de membre d'un conseil d'administration dans la supervision de la conception de régimes de rémunération des membres de la direction et de la gestion de la performance.
Financement, trésorerie et investissements	Expérience en direction ou en supervision d'opérations financières complexes avec des investisseurs et d'autres entités des secteurs privé et public.
Gouvernance	Expérience dans la mise en œuvre des principes et des pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une grande organisation.
Ressources humaines	Connaissances ou expérience dans le développement du leadership et la gestion des talents, la planification de la relève, la conception organisationnelle et les principes et pratiques des ressources humaines en général.
Infrastructure et développement	Bonne compréhension de tous les aspects des projets d'infrastructure ou expérience dans ce domaine.
Services juridiques	Formation et expérience en tant qu'avocat, soit dans un cabinet privé, soit en entreprise au sein d'une grande organisation veillant à la conformité avec les lois et les règlements.
Leadership organisationnel	Expérience générale des affaires en tant que cadre supérieur d'un important organisme public, privé ou sans but lucratif.
Secteur public, gouvernement et partenaires autochtones	Compréhension du fonctionnement du gouvernement et du secteur public ainsi que de la mobilisation ou de la gestion des intervenants, ou expérience dans ce domaine.
Gestion des risques	Compréhension des mesures de contrôle internes des risques, de l'évaluation des risques, de la gestion des risques ou de la production de rapports sur les risques, ou expérience dans ce domaine.
Planification stratégique	Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'orientation stratégique d'une grande organisation.
Technologies de l'information et gestion	Connaissances relatives aux technologies de l'information et à la gestion d'une grande organisation, ou expérience dans ce domaine.

Sur le plan personnel, les membres du conseil doivent inspirer la confiance et faire preuve de responsabilité, de jugement éclairé, de tact, de discrétion et d'indépendance. De plus, on attend d'eux qu'ils démontrent d'excellentes aptitudes interpersonnelles ainsi que leur adhésion à de hauts standards en matière de normes éthiques et d'intégrité.

Comités du conseil

Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, le conseil est épaulé par les quatre comités qui suivent. Chacun a sa propre charte, qui est passée en revue et approuvée chaque année. Au besoin, le conseil peut former d'autres comités qui l'aideront à s'acquitter de ses responsabilités.

<p>Comité des finances et de la vérification (CFV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Surveille la présentation de l'information financière, les pratiques de contrôle de gestion, la gestion des risques et les besoins d'assurance, et fournit des recommandations au conseil sur ces sujets. Les obligations du comité sont définies dans la LGFP. › Se prononce auprès du conseil sur les questions liées aux états financiers, à la vérification interne de la BIC et au rapport annuel du vérificateur interne et de l'auditeur externe. › Est également responsable des examens spéciaux, des plans et des rapports y afférents, en plus de donner au conseil son avis sur ces questions.
<p>Comité de gouvernance</p>	<p>Étudie, puis formule des recommandations au conseil sur les sujets suivants relativement à la BIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> › les tendances en matière de gouvernance d'entreprise; › les pratiques exemplaires; › les modifications aux politiques, aux pratiques et aux procédures de gouvernance d'entreprise; › la planification de la relève au sein du conseil; › la composition des comités du conseil; › l'orientation et la formation continue des administrateurs; › l'évaluation du conseil et de ses membres; et les politiques, les lignes directrices, les procédures et les codes de conduite relatifs aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et les employés.
<p>Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Étudie, puis formule des recommandations au conseil sur les principes liés aux ressources humaines, la structure organisationnelle et la philosophie à l'égard de la rémunération qui doivent guider la gestion du capital humain de la BIC et l'aider à réaliser ses objectifs. › Examine la philosophie de rémunération, y compris les objectifs, les groupes de comparaison pertinents et les cibles de rémunération, et formule des recommandations au conseil sur ces sujets. › Formule des recommandations au conseil sur l'embauche des cadres de direction, les régimes de retraite et les avantages sociaux des employés ainsi que la planification de la relève et des urgences.
<p>Comité d'investissement</p>	<p>Examine toutes les propositions d'investissement ou de stratégie d'investissement, formule des recommandations à leur sujet au conseil, examine les activités d'investissement, la performance, les besoins en capital et l'utilisation des capitaux de la BIC, et évalue l'efficacité de ses politiques, normes et procédures en matière d'investissement.</p>

Code de conduite et politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs

Le conseil a adopté un code de conduite et une politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs. Ces documents intègrent différentes exigences législatives en matière de comportement éthique et de conflits d'intérêts, tirées notamment de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Les deux documents visent tout particulièrement à aider les administrateurs à cerner, à atténuer au minimum et à régler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents afin de

s'acquitter efficacement de leurs responsabilités tout en préservant leur indépendance et leur intégrité. Chaque année, les administrateurs doivent s'engager par écrit à observer le code de conduite et la politique relative aux conflits d'intérêts. Il existe un code de conduite et une politique relative aux conflits d'intérêts distincts pour les employés et les experts-conseils

Présence des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique les présences aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Administrateur	Conseil	Investissements ¹ (au plus tard le 31 mai 2019)	Investissements ¹ (après le 31 mai 2019)	CFV	CRHR	Gouvernance	Sous-comité des investissements
Janice Fukakusa	17/17	1/1	6/6	5/5	9/9	3/3	1/1
Kimberley Baird	16/17	1/1				2/3	
Jane Bird	15/17	1/1			7/9	2/3	
David Bronconnier	17/17	1/1	6/6	5/5			
James Cherry	17/17	1/1	6/6		9/9		1/1
Michèle Colpron ³	16/17	0/1		4/5	7/9		
Bruno Guilmette	16/17	1/1	6/6				0/1
Christopher Hickman	17/17	1/1	6/6	5/5			
Poonam Puri	16/17	1/1		5/5			
Stephen Smith	16/17	0/1	6/6		7/9	3/3	1/1
Patricia Youzwa	16/17	1/1				3/3	

¹ Le comité d'investissement est composé de tous les membres du conseil jusqu'au 31 mai 2019.

² Le comité d'investissement est composé de six administrateurs après le 31 mai 2019.

³ Les trois absences de Michèle Colpron étaient dues à un congé de maladie.

Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil est la suivante :

- › Administrateurs : 50 000 \$ par année
- › Présidente : 100 000 \$ par année

Programme de rémunération

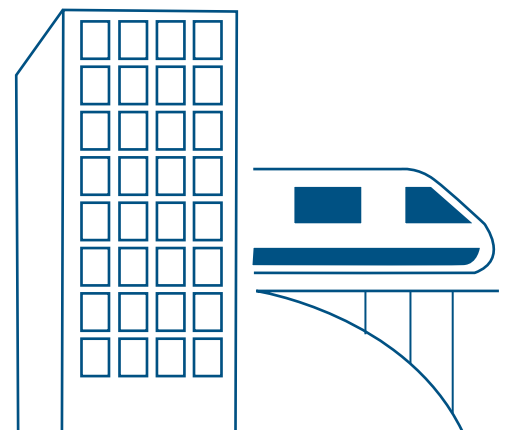
Un processus rigoureux de gestion du rendement et de perfectionnement professionnel a été mis en place. Il sert à préciser l'évaluation du rendement, les occasions d'avancement professionnel et de perfectionnement des compétences et la rémunération.

Nous avons mis en place des structures de rémunération concurrentielle, qui sont élaborées par des experts-conseils tiers et comparées avec celles d'organisations similaires.

Nous offrons des salaires concurrentiels et mettons l'accent sur la rémunération totale (salaire, rémunération variable fondée sur le rendement et, s'il y a lieu, régime d'échelonnement du traitement). Les données de référence sont tirées de bases de données exclusives de fournisseurs tiers portant sur les entreprises de services financiers et de gestion des placements ainsi que les entités du secteur public.

La structure de rémunération a été approuvée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par le conseil en novembre 2018. Le conseil d'administration a prévu un examen annuel officiel du programme de rémunération pour garantir une approche responsable. En novembre 2019, le CRHR a examiné les données de référence mises à jour provenant de trois sources indépendantes. En effectuant cet examen, la BIC a de nouveau fait appel à des experts-conseils externes en rémunération pour s'assurer que la structure de rémunération était raisonnable et conforme aux principes qu'elle avait établis, c'est-à-dire qu'elle se situait au point médian du marché avec lequel nous sommes en concurrence pour attirer des candidats talentueux. L'examen de novembre 2019 a confirmé que les cibles de rémunération totale se situaient dans les limites de cet objectif.

Nous disposons d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif concurrentiel, dans le cadre duquel la BIC verse une cotisation égale à celle versée par les employés, jusqu'à une certaine limite. La BIC ne dispose pas d'un régime de retraite à cotisations ou à prestations définies.



04

États financiers

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation de l'état de la situation financière, de l'état du résultat net et du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Pour s'acquitter de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système de contrôle interne permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des opérations, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de la vérification du conseil d'administration, qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les vérificateurs indépendants de la BIC, BDO Canada LLP, les comptables professionnels agréés et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC et leur rapport précise l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Président du conseil d'administration



Directrice principale et chef des directions
financière et administrative

Le 26 juin 2020

Rapport des auditeurs indépendants



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada



À la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2019-2020, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons

obtenu le rapport annuel 2019-2020 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des contrats de location expliqué à la note 4 afférente aux états financiers, les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA, CGA
Directeur principal

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2020

Mississauga, Canada
Le 26 juin 2020

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2020	2019
Actifs			
ACTIFS COURANTS :			
Trésorerie	3e)	221 768 \$	956 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	3e)	8 612	1 362
TVH à recevoir		416	715
Charges payées d'avance		105	25
		230 901	3 058
ACTIFS NON COURANTS :			
Prêt à recevoir	7,9	1 075 131	550,914
Actif au titre du droit d'utilisation	4,10	3 441	-
Biens et équipements	11	1 423	1 604
		1 310 896 \$	555 576 \$
Passifs et capitaux propres			
PASSIFS COURANTS :			
Financement public différé lié aux investissements	3e)	221 000 \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	12	8 506	2 039
Obligation locatives	10	221	-
		229 727	2 039
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs différés	3c)	512	862
Obligations locatives	4,10	3 793	-
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		1 423	1 604
		5 728	2 466
CAPITAUX PROPRES			
		1 075 441	551 071
		1 310 896 \$	555 576 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron
Présidente, Comité des finances et de la vérification



Michael Sabia
Président du conseil d'administration

Le 26 juin 2020

État du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2020	2019
Produits :			
Produits d'intérêts		14 193 \$	2 029 \$
Provision pour pertes	9	(2 823)	-
		11 370	2 029
Charges			
GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES			
Rémunération		16 053	5 975
Honoraires		2 960	3 254
Déplacements et communications		707	761
Locaux et matériel		614	647
Administration		606	405
Technologie de l'information		407	183
Amortissement		269	151
Charges d'intérêts		90	-
SERVICES CONSULTATIFS	16	2 925	-
Total des charges		24 631	11 376
Perte nette avant le financement public		(13 261)	(9 347)
FINANCEMENT PUBLIC			
	3e)		
Crédits d'investissements		513 000	549 000
Crédits aux fins d'exploitation		24 362	11 225
Crédits en capital		269	151
		537 631	560 576
Résultat net et résultat global		524 370 \$	551 029 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2019	- \$	551 071 \$	551 071 \$
Résultat net et résultat global	-	524 370	524 370
Solde au 31 mars 2020	- \$	1 075 441 \$	1 075 441 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2018	- \$	42 \$	42 \$
Résultat net et résultat global	-	551 029	551 029
Solde au 31 mars 2019	- \$	551 071 \$	551 071 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2020	2019
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :			
Résultat net		524 370 \$	551 029 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie			
Produits d'intérêts courus sur le prêt à recevoir	9	(14 040)	(1 914)
Provision pour pertes	9	2 823	-
Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux		90	-
Amortissement - Actif au titre du droit d'utilisation	10	261	-
Amortissement - Capital	11	269	151
Amortissement du financement différé lié aux dépenses en capital		(269)	(151)
Variation des passifs différés		(349)	763
Variations des soldes du fonds de roulement liés au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :			
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		(7 251)	(1 362)
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement		-	(7 107)
TVH à recevoir		299	(510)
Charges payées d'avance		(79)	(25)
Actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés		129	-
Créditeurs et charges à payer		6 467	1 393
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		221 000	-
Financement public différé lié aux dépenses en capital ayant trait aux activités de fonctionnement		88	(256)
Déboursements de prêts		(513 000)	(549 000)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement		220 808 \$	(6 989) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiement des obligations locatives		92	-
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		92 \$	- \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS :			
Acquisition de biens et d'équipements		(88)	(1 737)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(88) \$	(1 737) \$
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de la période		220 812	(8 726)
Trésorerie à l'ouverture de la période		956	9 682
Trésorerie à la clôture de la période		221 768 \$	956 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une Société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « Loi sur la BIC »)) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 dollars; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9 Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements ainsi qu'à attirer des investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens). Ces projets doivent générer des revenus et servir l'intérêt public, par exemple en contribuant à la croissance économique ou à la durabilité des infrastructures du pays.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Les investissements de la BIC s'harmonisent avec les priorités économiques du gouvernement du Canada. La BIC a également pour mandat de fournir des services consultatifs aux promoteurs de projets dès les premières étapes de l'élaboration d'un projet afin de maximiser le potentiel de ce dernier.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 de ces 35 milliards de dollars à

son cadre financier. Ce montant permettra à la BIC de fournir de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La BIC décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit. Il sert aussi à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement sur 11 ans, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses trois secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures vertes. De plus, la BIC cherchera à investir jusqu'à 1 milliard de dollars au cours des 10 prochaines années dans l'accès Internet à haut débit. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de *la Loi sur la gestion des finances publiques* (la LGFP), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de *la Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de *la Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de *la Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

La BIC a préparé ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), interprétées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et adoptées par le Conseil des normes comptables (le CNC) du Canada.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une IFRS particulière exige une évaluation de la juste valeur, comme expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 26 juin 2020.

3. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

a. Actifs et passifs financiers :

Les actifs et passifs financiers de la BIC sont déterminés, classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). L'IFRS 9 favorise une approche qui s'appuie sur des principes pour classer les actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique selon lequel un instrument financier est détenu.

Classement

Actifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- › L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels;
- › Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Tous les actifs financiers de la BIC sont évalués en coût amorti.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- › L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers;
- › Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de négociation, la BIC peut irrévocablement choisir de présenter les changements ultérieurs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait au cas par cas.

La BIC ne détenait aucun actif évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de clôture.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La BIC ne détenait aucun actif évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat à la date de clôture.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, la BIC peut désigner irrévocablement un actif financier qui satisfait par ailleurs aux exigences d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cela permet d'éliminer ou de réduire significativement un éventuel décalage comptable. À la date du rapport, la BIC n'avait pas fait de telles désignations.

Évaluation du modèle d'affaires

L'évaluation du modèle d'affaires consiste à déterminer si les actifs financiers sont détenus et gérés par la BIC pour la production et le recouvrement de flux de trésorerie contractuels, la vente d'actifs financiers, ou les deux. La BIC évalue le modèle d'affaires à l'échelle du portefeuille en faisant preuve de jugement et en s'appuyant sur des preuves objectives pertinentes, notamment :

- › la façon dont le rendement de l'actif est évalué et communiqué à la direction de la BIC;
- › la fréquence, le volume, la raison et le moment des ventes au cours des périodes antérieures et les attentes entourant les ventes futures;
- › si les actifs sont détenus à des fins de négociation, c'est-à-dire des actifs acquis par la BIC principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou détenus dans le cadre d'un portefeuille géré dans le but de générer des profits à court terme;
- › les risques qui influent sur le rendement des actifs détenus dans un modèle d'affaires et la façon dont ces risques sont gérés.

Évaluation des flux de trésorerie contractuels à savoir s'il s'agit seulement de versements de capital et d'intérêts

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels consiste à évaluer les caractéristiques contractuelles d'un instrument afin de déterminer si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont conformes à une convention de prêt de base, c'est-à-dire si elles représentent des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Le capital est défini comme la juste valeur de l'instrument à sa comptabilisation initiale. Le capital peut changer au cours de la durée de vie des instruments en raison des remboursements. Les intérêts sont définis comme la considération de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du capital en circulation et aux autres risques et coûts de base des prêts (risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi que de la marge bénéficiaire.

Afin d'évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont seulement des versements de capital et d'intérêts, la BIC prend en compte les clauses contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient des clauses contractuelles qui sont susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte que l'actif financier ne puisse être évalué à titre de « seulement des versements de capital et d'intérêts ». Aux fins de cette évaluation, la BIC prend en compte :

- › les événements imprévus susceptibles de modifier le montant ou l'échéancier de la production des flux de trésorerie;
- › l'effet de levier;
- › les modalités de remboursements anticipés et de prorogation;
- › les pénalités connexes relatives aux remboursements anticipés;
- › les modalités qui limitent le droit de la BIC de réclamer les flux de trésorerie provenant d'actifs précis;
- › les caractéristiques qui modifient la considération de la valeur temporelle de l'argent.

Reclassifications

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans une période postérieure à un changement de modèle de gestion des actifs financiers de la BIC.

La BIC n'a connu aucune reclassification au cours de l'exercice.

Passifs financiers :

La BIC classe ses passifs financiers, autres que les engagements de prêts, selon leur évaluation au coût amorti.

Les engagements de prêt sont des engagements fermes d'offre de crédit selon des modalités préétablies. Les engagements de prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont par la suite évalués au plus élevé des deux montants suivants :

- › La provision pour pertes déterminée conformément à l'IFRS 9;
- › Le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant cumulé des produits comptabilisés selon les principes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients*.

Se reporter à la note 8 pour un tableau résumant le classement et l'évaluation des instruments financiers de la BIC.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les prêts à recevoir sont initialement comptabilisés lorsqu'ils sont soit accordés, soit prélevés en vertu d'un engagement de prêt. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la BIC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée, et pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts des opérations sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Si la juste valeur de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction, alors :

- › le montant initialement comptabilisé est ajusté pour tenir compte de l'écart si la juste valeur de l'instrument n'est pas attestée par un prix coté sur un marché actif pour un instrument identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables. L'écart est différé (écart différé) et comptabilisé à titre de gain ou de perte seulement dans la mesure où il découle de la variation d'un facteur (y compris le temps) pris en compte par les acteurs de marché lors de l'évaluation de l'actif ou du passif;
- › dans tous les autres cas (c'est-à-dire lorsque la juste valeur de l'actif ou du passif financier à la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables), aucun ajustement ne sera effectué pour l'écart. Cet écart est immédiatement comptabilisé à titre de gain ou de perte.
- › Par conséquent, la valeur comptable initiale d'un prêt à recevoir comprend l'escompte ou la prime par rapport à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, ainsi que tout écart d'évaluation initial.

La BIC considère qu'un prêt à recevoir prélevé en vertu d'un engagement de prêt irrévocable fait suite à l'engagement et évalue la classification et l'évaluation du prêt à recevoir en fonction des conditions à la date d'engagement du prêt. Dans le cas d'un prêt à recevoir qui sera ultérieurement évalué au coût amorti, la date d'engagement du prêt est également utilisée pour évaluer l'éventuelle augmentation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le prêt à recevoir est évalué en fonction du risque de crédit à la date de l'engagement; le taux d'actualisation utilisé pour mesurer les pertes de crédit attendues (PCA) sur l'engagement est le même que le taux d'intérêt effectif du prêt établi.

Évaluation ultérieure et pertes de valeur

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, un prêt à recevoir est comptabilisé au coût amorti, plus tout écart d'évaluation non comptabilisé. L'escompte ou la prime par rapport à la juste valeur résultant de la comptabilisation initiale est comptabilisé dans le produit d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart d'évaluation non comptabilisé résultant de la comptabilisation initiale est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global, et un montant attribuable au passage du temps est comptabilisé dans le produit d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pertes de valeur

La BIC comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et sur les engagements de prêts émis.

Les provisions pour PCA sont mesurées au moyen d'un modèle de dépréciation en trois phases :

- › *Phase 1 – PCA sur 12 mois* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré de qualité diminuée. Les PCA sur 12 mois représentent les PCA qui résultent de défaillances sur un instrument financier qui peuvent survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture.
- › *Phase 2 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues à vie s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré de qualité diminuée. Les PCA à vie résultent de toutes les défaillances possibles pendant la durée de vie prévue d'un instrument financier.

- › *Phase 3 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie si le prêt est considéré de qualité diminuée et que les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute. Les instruments financiers considérés comme étant en situation de défaut sont inclus dans cette phase.

Mesure des PCA

Les PCA représentent une estimation actualisée, pondérée en fonction de la probabilité de différents scénarios de déficits de trésorerie qui devraient résulter de défaillances sur une période donnée. Les principaux facteurs influant sur les PCA sont les suivants :

- › un changement de la qualité de crédit de l'instrument, qui se traduit principalement par une modification du niveau du risque qui y est associé;
- › l'évolution des conditions économiques prospectives les plus pertinentes;
- › les changements dans la conception des scénarios et les pondérations attribuées à chaque scénario;
- › les transferts entre les phases, qui peuvent être déclenchés par des variations de l'une ou l'autre des données ci-dessus.

Les PCA représentent des estimations non biaisées des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers en date de l'état de la situation financière qui sont fondées sur des données relatives à la probabilité de défaillance (PD), à l'exposition en cas de défaillance (ECD), à la perte en cas de défaillance (PCD) ainsi qu'aux facteurs macroéconomiques prospectifs qui sont pertinents pour la facilité de prêt respective.

Les données relatives à la PD, à la PCD et à l'ECD utilisées pour estimer les provisions pour pertes de crédit aux phases 1 et 2 sont modélisées en fonction des variables économiques (ou de l'évolution des variables économiques) qui sont le plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit sur l'investissement concerné.

La PCD est mesurée comme suit :

- › *actifs financiers qui ne sont pas de qualité diminuée à la date de clôture* : la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie, c'est-à-dire l'écart entre les flux de trésorerie dus à la BIC en vertu de la convention et ceux que la BIC prévoit recevoir;
 - » *actifs financiers qui sont de qualité diminuée à la date de clôture* : l'écart entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;
 - » *engagements de prêts non prélevés* : la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la BIC si les prélèvements de l'engagement ont été effectués et ceux que la BIC prévoit recevoir.

Facteurs macroéconomiques et scénarios prospectifs

La mesure des PCA à chaque phase et l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des événements passés et des conditions actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futurs. L'estimation et l'application des renseignements prospectifs exigent beaucoup de jugement.

La BIC s'appuie sur de nombreux facteurs macroéconomiques prospectifs, tels que l'inflation attendue, la croissance démographique et la croissance du PIB. Les données utilisées dans le calcul des PCA ne reflètent pas toujours toutes les caractéristiques du marché à la date du rapport. Afin d'assurer que les caractéristiques et les risques pertinents sont reflétés, des ajustements ou des recouvrements qualitatifs importants sont effectués selon le bon jugement de la direction. La BIC détermine les PCA à l'aide de scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités, lesquels sont élaborés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs et des risques liés aux principaux éléments moteurs du projet. Voir la note 15.

Dans son estimation des pertes de crédit attendues aux phases 1 et 2, la direction envisage trois scénarios (de référence, optimiste et pessimiste), chacun tenant compte

de renseignements prospectifs. Le scénario de référence est basé sur les évaluations internes, les données relatives à la PD provenant de la matrice de transition de Moody's, l'ECD et la PCD, et il est ajusté en fonction des perspectives de la direction sur les facteurs macroéconomiques et microéconomiques pertinents. Les deux autres scénarios sont établis en ajustant les projections de référence de façon à construire des scénarios raisonnablement plausibles qui sont plus optimistes ou pessimistes, respectivement, que le scénario de référence. La BIC utilise la matrice de transition de Moody's et les attentes de la direction pour mieux calculer les probabilités pondérées de chacun de ces scénarios.

Évaluation des augmentations importantes du risque de crédit

La question de savoir si les PCA d'un instrument financier doivent être calculées sur une période de 12 mois ou sur la durée de vie dépend de la phase dans laquelle se situe l'actif financier à la date de clôture. Un instrument financier passe d'une phase à l'autre en fonction de l'augmentation ou de la diminution de son risque de défaillance à la date de clôture par rapport à son risque de défaillance à la comptabilisation initiale, comme mesuré par l'évolution des données relatives aux emprunteurs et des perspectives macroéconomiques. Voir la note 15.

La BIC classe ses prêts selon des paliers de risque et des crans fondés sur une échelle de 17 points. À l'exception des paliers « Premier ordre » et « Hautement spéculatif », chaque palier est divisé en trois sous-niveaux (élevé/moyen/faible). Les crans reflètent l'augmentation ou la diminution de la PD dans les sous-niveaux de chaque palier. Une baisse de trois crans d'un investissement durant la phase 1 justifie le passage à la phase 2, et une baisse de deux crans durant la phase 2 justifie le passage à la phase 3. Le tableau suivant indique le classement et la note qu'attribue la BIC aux fins du classement des PCA.

Classement		Note
Excellent	Palier 1	Premier ordre Grande qualité
	Palier 2	
Satisfaisant	Palier 3	Qualité moyenne Faible qualité
	Palier 4	
Risque élevé	Palier 5	Second ordre Hautement spéculatif
	Palier 6	
Actif de qualité diminuée	Palier 7	Très spéculatif

Crédit des actifs financiers à la qualité diminuée et définition de la défaillance

À chaque date de clôture, la BIC évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti dont la qualité est diminuée.

- › La BIC considère qu'un instrument financier est en défaut et représente donc un prêt dont la qualité est diminuée (phase 3) s'il répond à un ou aux deux critères suivants, qui constituent des indications objectives de dépréciation : l'emprunteur semble peu susceptible de payer la totalité de ses obligations de crédit à la BIC sans que celle-ci ait recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- › l'emprunteur a un paiement en souffrance depuis plus de 90 jours pour une obligation de crédit importante envers la BIC.

Décomptabilisation

Actifs financiers :

La BIC décomptabilise un actif financier lorsque :

- › les droits contractuels permettant la réception des flux de trésorerie de l'actif sont expirés; ou
- › la BIC a transféré ses droits permettant la réception des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, ou les conserve en assumant une obligation contractuelle de payer les flux de trésorerie à un ou à plusieurs bénéficiaires et :
 - » la BIC a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - » la BIC n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Passifs financiers :

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation contractuelle correspondante est éteinte, c'est-à-dire acquittée, annulée ou expirée.

b. Biens et équipements :

Les biens et équipements sont comptabilisés au prix coûtant moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, le cas échéant.

Le coût des biens et équipements comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires à son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les biens et équipements sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Méthode d'amortissement	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	< à la durée de location et de vie utile
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues, et le cas échéant ajustées, au moins à chaque date de clôture.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs significatifs sont relevés, un test de dépréciation est effectué. Si la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins le coût de la vente et sa valeur d'utilité.

c. Passifs différés :

Les passifs différés comprennent les incitatifs de performance à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée pour l'exercice courant. Les données comparatives pour l'exercice 2019 comprenaient également le loyer couru (129 \$) constaté sur une période sans loyer incluse dans le bail pour les bureaux, lequel est amorti sur la durée du bail. Les loyers différés, qui étaient classés comme des passifs différés, ont été reclassés comme des actifs au titre du droit d'utilisation le 1^{er} avril 2019 (voir la note 4).

d. Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts comprennent les intérêts sur le prêt à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt

selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts dérivés des soldes de trésorerie constatés dans l'état du résultat net et du résultat global de l'exercice au cours duquel il est gagné.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier et de répartition du produit d'intérêts sur la période pertinente du produit d'intérêts dans l'état du résultat net et du résultat global. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts des opérations et tous les autres primes ou escomptes.

e. Financement public :

La principale source de financement de la BIC provient des crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de financement public sur une base systématique dans l'état du résultat net et du résultat global sur les périodes pour lesquelles les soldes connexes que les crédits visent à compenser sont comptabilisés en charges ou en actifs par la BIC.

Il peut y avoir des crédits parlementaires inutilisés à la fin de l'exercice en raison d'un délai dans le calendrier des dépenses ou des prélèvements auxquels ces crédits se rapportent.

Par conséquent, les montants sont comptabilisés à titre de financement public différé dans l'état de la situation financière et sont reportés à des exercices futurs. Les crédits relatifs aux investissements sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Les crédits relatifs aux dépenses d'exploitation et aux dépenses en capital sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les dépenses ou l'amortissement correspondants sont engagés.

Un financement public à recevoir est comptabilisé pour tenir compte des crédits parlementaires qui sont autorisés au moyen du plan d'entreprise et de la loi habilitante afin de couvrir les dépenses qui ont été engagées, mais pour lesquelles aucuns fonds n'ont été encore transférés.

Le solde de trésorerie à la fin de l'exercice 2020 s'établit à 221,8 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2019), dont 221,0 millions de dollars ont trait aux crédits d'investissement liés au prélèvement du 1^{er} avril 2020 pour le Réseau express métropolitain Inc. (REM) (néant en 2019).

4. Modifications apportées aux normes comptables :

IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16) :

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'IAS 17) et ses interprétations connexes. La BIC a adopté l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019 et, comme le permettent les dispositions transitoires de celle-ci, la BIC a appliqué l'IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée de sorte que les informations comparatives n'ont pas été retraitées. Par conséquent, tous les renseignements comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables antérieures. Aucune autre norme, nouvelle ou modifiée, n'a été adoptée par la BIC au cours de l'exercice 2020.

L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les

informations à fournir à leur sujet. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme élimine l'exigence actuelle, qui impose à un preneur de classer un contrat de location comme un contrat de location simple ou de location-financement, en introduisant un modèle de comptabilisation unique exigeant que les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives soient inscrits au bilan. Sont exclus ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est peu élevée (qui, selon la BIC, ont une valeur inférieure à 5 000 \$). Les preneurs comptabiliseront les charges d'intérêts dans l'obligation locative et la charge d'amortissement dans l'actif au titre du droit d'utilisation dans l'état du résultat net et du résultat global.

L'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par la modification des méthodes comptables de la BIC pour la comptabilisation et l'évaluation d'un contrat de location dans lequel la BIC est le preneur. Au cours de l'exercice précédent, le contrat de location des bureaux a été classé comme un contrat de location simple, et les paiements ont été passés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global, car ils ont été engagés conformément à l'IAS 17. Pour l'exercice 2020, la méthode comptable de la BIC en matière de contrats de location consiste en ce qui suit.

Au début d'un contrat, la BIC évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou d'une composante locative d'un contrat. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif déterminé pendant une certaine période, moyennant une contrepartie. La BIC comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début de la location. L'actif au titre du droit d'utilisation est, dans un premier temps, évalué comme étant la somme des éléments suivants :

- › la valeur du montant initial de l'obligation locative;
- › la valeur des coûts directs initiaux occasionnés; et
- › déduction faite des incitatifs reçus au titre du contrat de location.

L'actif loué au titre du droit d'utilisation est amorti pour la durée de vie utile de cet actif ou la durée du contrat de location sur une base linéaire, selon la période la plus courte. La durée du contrat de location comprend des périodes couvertes par une option de prorogation si la BIC est raisonnablement certaine d'exercer cette option. L'actif loué au titre du droit d'utilisation peut de temps à autre faire l'objet de réévaluations visant à rendre compte de certaines réévaluations de l'obligation locative connexe et des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Conformément à l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative le 1^{er} avril 2019. L'approche de la BIC et l'incidence s'y rapportant au passage à l'IFRS 16 sont décrites ci-après.

Au passage à la nouvelle norme, la BIC a utilisé les moyens pratiques suivants disponibles en application de l'IFRS 16 pour les contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simples en application de l'IAS 17 :

- › Évaluations visées par une clause d'antériorité consistant à déterminer si une entente existante à la date de transition et conclue avant l'adoption de la norme contenait une composante locative en application de l'ancienne norme régissant les contrats de location.
- › Actualisation de l'obligation locative au taux d'emprunt marginal de la BIC et déduction de l'obligation locative de l'incitatif lié au contrat de location dont l'obtention était attendue.
- › Mesure l'actif au titre du droit d'utilisation équivalent à l'obligation locative connexe, déduction faite des loyers différés comptabilisés à la date de première application, le 1^{er} avril 2019.

Incidence sur les états financiers

À la première application de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé des actifs loués au titre du droit d'utilisation de 3,7 millions de dollars et des obligations locatives de 3,8 millions de dollars au 1^{er} avril 2019, sans effet sur les bénéfices non distribués.

L'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives comptabilisées à la date de transition porte sur les loyers différés au 31 mars 2019. Les loyers différés, qui étaient classés comme des passifs différés, ont été reclassés comme des actifs au titre du droit d'utilisation le 1^{er} avril 2019.

La BIC a inclus dans la durée de vie une prolongation pour la première prolongation additionnelle facultative de cinq ans. Dans l'évaluation des obligations locatives, les paiements futurs de contrats de location sont actualisés en fonction des taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada; leurs durations correspondent approximativement à la durée restante des contrats de location au 1^{er} avril 2019, déduction faite de la valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats à recevoir. Le taux d'actualisation moyen pondéré qui a été appliqué au 1^{er} avril 2019 s'établit à 1,97 %.

Rapprochement des engagements relatifs à des contrats de location au moment de la transition

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des engagements non actualisés relatifs à des contrats de location simples de la BIC indiqués dans la note 15 des états financiers de la BIC au 31 mars 2019, et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16, au 1^{er} avril 2019. De plus, le tableau présente le rapprochement de l'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisé à la date de transition et les loyers différés au 31 mars 2019.

Engagement relatif à des contrats de location simples au 31 mars 2019	4 888 \$
Actualisé en fonction du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} avril 2019	(660)
	4 228
Valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats de location à recevoir	(397)
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} avril 2019	3 831
Loyers différés au 31 mars 2019	(129)
Actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés au 1^{er} avril 2019	3 702 \$

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

La direction a choisi de recourir à la mesure pratique permettant de ne pas comptabiliser les actifs loués au titre du droit d'utilisation ni les obligations locatives découlant des contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location sont comptabilisés comme une dépense sur une base linéaire pendant la durée des contrats de location.

Il n'y a pas eu de contrat à court terme ni de contrat de faible valeur pendant la période de référence.

5. Modifications comptables futures :

À la date de l'autorisation des présents états financiers, l'IASB a publié de nouvelles normes et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la BIC. La BIC continuera de surveiller les directives réglementaires.

6. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de formuler des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges, le tout enregistré durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner de grands changements dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future concernée.

Jugements

Des renseignements sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est le plus important sont présentés dans les notes qui suivent.

- › Note 15 – Établir les critères permettant de déterminer si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, déterminer la méthode d'intégration des renseignements prospectifs dans la mesure des PCA et choisir et approuver les modèles utilisés pour mesurer les PCA.
- › Notes 7 et 9 – Pour comptabiliser les actifs financiers de façon appropriée, la direction doit recourir à son jugement, notamment pour établir la juste valeur des actifs et déterminer si ceux-ci sont détenus uniquement à des fins de recouvrement du capital et de l'intérêt.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Des renseignements sur les hypothèses et les estimations importantes sont présentés dans les notes qui suivent :

- › Note 15 – Dépréciation des instruments financiers : déterminer les données utilisées dans le modèle de mesure des PCA, y compris l'intégration des renseignements prospectifs et des probabilités connexes.
- › Notes 7 et 9 – Détermination de la juste valeur des instruments financiers dont les données non observables sont importantes.

7. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données du marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt soit initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de l'opération n'est pas comptabilisée immédiatement au résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son

jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés. Elle a aussi déterminé les flux de trésorerie futurs prévus des instruments, la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties ainsi que les niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur. Par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une grande incidence sur les états financiers. Ces données comprennent notamment le

calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyses en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

			2020		2019	
Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	Niveau	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	9	3	975 142	1 075 131	338 447	550 914
Engagement de prêt	9	3	(221 000)	-	(283 390)	-

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est égale à leur valeur comptable.

8. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	Base d'évaluation	2020	2019
Trésorerie	-	Coût après amortissement	221 768	956
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	-	Coût après amortissement	8 612	1 362
Prêt à recevoir	9	Coût après amortissement	1 075 131	550 914
Créditeurs et charges à payer	12	Coût après amortissement	8 506	2 039

Se reporter à la note 3 pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

9. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le REM. En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1,283 milliards de dollars pour contribuer au financement du réseau de train léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Les décaissements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Les intérêts sur le prêt sont préférentiels. Ceux-ci s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pendant les 10 premières années et seront ajoutés au montant du capital en circulation. Pendant les années 11 à 15, les intérêts seront versés trimestriellement à un taux annuel de 3 %. Le prêt sera décaissé en cinq versements et le remboursement sera échelonné sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Au 31 mars 2020, quatre des cinq versements totalisant 1 062 millions de dollars avaient été effectués. Le prélèvement final de 221 millions de dollars devrait avoir lieu le 1^{er} avril 2020.

Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Étant donné que le mandat de la BIC est de soutenir de grands projets d'infrastructure au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti par la BIC correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

Étant donné que les soldes des prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuité des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la

durée de vie combinée de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir qui en découle.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé au résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

Écart d'évaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Solde d'ouverture	493 880 \$	- \$
Augmentation liée à la convention du REM	-	496 136
Réduction de l'écart d'évaluation due au passage du temps	(12 476)	(2 256)
Solde de clôture	481 404 \$	493 880 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Composé de :		
Prêt	85 460 \$	283 838 \$
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif au prêt à recevoir	395 944	210 042
Solde de clôture	481 404 \$	493 880 \$

Prêt à recevoir - coût amorti :

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Solde d'ouverture	550 914 \$	- \$
Décaissements	513 000	549 000
Intérêts courus	14 040	1 914
Transfert de la provision pour engagement de prêt	(198 377)	(212 298)
Transfert de l'engagement de prêt - différé	198 377	212 298
Augmentation des prêts à recevoir due au passage du temps	12 476	2 256
Réduction de l'écart d'évaluation due au passage du temps	(12 476)	(2 256)
Provision pour pertes	(2 823)	-
Solde de clôture	1 075 131 \$	550 914 \$

Engagement de prêt (prestation) :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Engagement de prêt	496 136 \$	496 136 \$
Transfert lié au prêt à recevoir	(410 675)	(212 298)
	85 461	283 838
Écart non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	(85 461)	(283 838)
	- \$	- \$

Pertes de crédit attendues :

D'après l'examen des pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1) effectué par la BIC, aucun changement important n'a eu lieu dans le risque de crédit et aucun instrument financier n'a été transféré d'une phase à l'autre au cours de la période visée. Une perte de crédit attendue sur 12 mois de 2,8 millions de dollars (néant en 2019) a été comptabilisée sur les prêts à recevoir et l'engagement de prêt à la date de clôture. Voir les notes 3 et 15.

Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 31 mars 2020 (néant au 31 mars 2019).

10. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme pour des bureaux et des locaux d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location pour des bureaux et locaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

À l'adoption de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives découlant de bureaux et de locaux d'entreposage, qui étaient auparavant classés comme un contrat de location simple conformément à l'IAS 17. La BIC a dû exercer son jugement pour déterminer la durée appropriée pendant laquelle les actifs au titre du droit d'utilisation devaient être amortis, le taux d'actualisation approprié pour évaluer les obligations locatives et savoir si les actifs loués au titre du droit d'utilisation existant étaient exposés à une perte de valeur. Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actuelle des paiements restants du contrat de location, actualisée au taux d'emprunt marginal de 1,97 % de la BIC en fonction du taux de rendement à long terme de référence des obligations du gouvernement du Canada à la date d'application.

Les détails relatifs aux actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 31 mars 2020 :

	Actifs au titre de droit
Solde d'ouverture au 1^{er} avril 2019	3 702 \$
Acquisitions	-
Amortissement cumulé	(261)
Solde de clôture au 31 mars 2020	3 441 \$

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 31 mars 2020 :

	Obligations locatives
Solde d'ouverture au 1^{er} avril 2019	3 831 \$
Charge d'intérêts	90
Paiements de contrat de location	(307)
Incitatifs reçus au titre du contrat de location	400
Solde de clôture au 31 mars 2020	4 014 \$
Obligations locatives courantes	221 \$
Obligations locatives non courantes	3 793
	4 014 \$

11. Biens et équipements :

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :				
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	196 \$	325 \$	1 760 \$
Acquisitions	29	27	32	88
Solde à la fin de l'exercice	1 268	223	357	1 848
Amortissement cumulé				
Solde au début de l'exercice	62	61	33	156
Charge d'amortissement	125	82	62	269
Solde à la fin de l'exercice	187	143	95	425
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2020	1 081 \$	80 \$	262 \$	1 423 \$

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :				
Solde au début de l'exercice	- \$	18 \$	5 \$	23 \$
Acquisitions	1 239	178	320	1 737
Solde à la fin de l'exercice	1 239	196	325	1 760
Amortissement cumulé				
Solde au début de l'exercice	-	5	-	5
Charge d'amortissement	62	56	33	151
Solde à la fin de l'exercice	62	61	33	156
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2019	1 177 \$	135 \$	292 \$	1 604 \$

Au 31 mars 2020, aucun bien et équipement n'avait subi de dépréciation (néant en 2019).

12. Crédoiteurs et charges à payer :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Rémunération courue	5 873 \$	1 660 \$
Honoraires courus	1 926	201
Créditeurs	698	158
Autres responsabilités	9	20
	8 506 \$	2 039 \$

13. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social. Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- › préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- › financer ses actifs;
- › s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites

prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

14. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la BIC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La BIC effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public [note 3e)], approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint (note 16) avec VIA Rail Canada, une Société d'État.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la Société exerce une influence notable.

Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les charges de rémunération des principaux membres de la direction.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Salaires et avantages sociaux à court terme	3 387 \$	3 154 \$
Avantages sociaux postérieurs à l'emploi	143	74
Prestations de cessation d'emploi	3 832	-
Autres avantages sociaux à long terme	183	640
	7 545 \$	3 868 \$

15. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité des finances et de la vérification de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques d'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque du marché de la BIC est lié au risque de taux d'intérêt. Le prêt à recevoir est un prêt à taux d'intérêt fixe et, par conséquent, la BIC n'est actuellement exposée à aucun risque de marché significatif à la fin de la période.

Le tableau suivant résume la sensibilité du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt à une augmentation ou à une diminution des taux d'intérêt du marché de 100 points de base (pb) à la

date de clôture, en supposant une absence de mouvement asymétrique des courbes de rendement et une situation financière constante.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020		2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Mouvement parallèle de 100 pb (augmentation/diminution)				
Prêt à recevoir	(120 308)	137 717	(45 757)	53 106
Engagement de prêt	-	-	(60 921)	70 705

Le prêt à recevoir est évalué au coût amorti, et l'engagement de prêt est par la suite évalué en fonction de la provision pour perte et du montant initialement comptabilisé, selon le montant le plus élevé. Les mouvements des taux d'intérêt supérieurs au marché ne devraient donc pas avoir d'effet sur le résultat et les capitaux propres de la BIC.

La juste valeur des autres instruments financiers détenus par la BIC n'est pas sensible aux variations des taux d'intérêt supérieurs au marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou un autre

actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance – autres que des obligations locatives – à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers. Le calendrier d'engagement relatif aux obligations locatives suppose une prolongation de cinq ans.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	E2021	E2022	E2023	E2024	E2025
Créditeurs et charges à payer	8 506 \$	8 506 \$	8 506 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Incitatifs de performance à long terme	512	512	-	181	181	150	-
Obligations locatives	4 580	4 580	308	308	308	324	328
	13 598 \$	13 598 \$	8 814 \$	489 \$	489 \$	474 \$	328 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. Étant donné qu'elle exerce ses activités dans le domaine de l'investissement dans des structures de financement de projets (qui impliquent normalement un véhicule de titrisation à responsabilité limitée), la BIC s'efforce d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance. Pour ce faire, elle inclut des modalités contractuelles qui visent à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et surveille continuellement le risque de crédit des projets.

Le suivi du risque de crédit implique généralement une analyse du risque de crédit qui est effectuée par la direction de la BIC selon les pratiques exemplaires, y compris le principe des pertes attendues, pour chaque opération que la BIC envisage pour financement. Les facteurs de risque qualitatifs et quantitatifs sont pris en compte pour chaque projet d'infrastructure, tant pendant la phase de construction que pendant la phase d'exploitation, ainsi que les facteurs de risque spécifiques liés à leur structure juridique et financière. Les facteurs de risque comprennent les données suivantes :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risques liés à la construction	Dépassement de coûts de construction	Facilités de trésorerie
Risques opérationnels	Exposition supplémentaire à la dette	Tests, ratios et contingences liés à la convention de prêts
Risques liés à la structure financière	La BIC prend des positions subordonnées dans les investissements	La BIC se classe au-dessus des actions

À la suite de la clôture d'une opération par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Ce suivi permet également de fournir des données pour les hypothèses de pertes attendues ou les estimations de la juste valeur des expositions connexes. Le suivi de chaque crédit est effectué au moins une fois par année au moyen d'un processus d'examen du crédit et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ayant une incidence sur l'opération.

Analyse de la qualité du crédit et exposition au risque de crédit

La BIC est exposée au risque de crédit par le biais de ses investissements en prêt à recevoir et son engagement de prêt.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité du crédit et l'exposition au risque de crédit en lien avec le prêt à recevoir et à l'engagement de prêt. En ce qui concerne le prêt à recevoir, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables nettes. En ce qui concerne l'engagement de prêt, les montants qui y apparaissent représentent les montants totaux engagés.

L'explication des termes « Phase 1 », « Phase 2 » et « Phase 3 » est fournie dans la note 3.

Pour l'exercice clos le 31 mars	E2020				E2019
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Total
Prêts à recevoir au coût amorti					
Paliers 1 et 2 : Excellent	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	1 077 954	-	-	1 077 954	550 914
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	-	-	-	-
Palier 7 : Actif à qualité diminuée	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	1 077 954	-	-	1 077 954	550 914
Provision pour pertes	(2 823)	-	-	(2 823)	-
Valeur comptable	1 075 131	-	-	1 075 131	550 914
Engagement de prêt					
Paliers 1 et 2 : Excellent	-	-	-	-	-
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	221 000	-	-	221 000	734 000
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	-	-	-	-
Palier 7 : Actif à qualité diminuée	-	-	-	-	-
Engagement total	221 000 \$	- \$	- \$	221 000 \$	734 000 \$

La BIC détient une garantie sur les revenus futurs du projet financé lié à son prêt à recevoir.

Au 31 mars 2020, le montant des liquidités détenues par la BIC s'élevait à 221 768 \$ (956 \$ en 2019). Les liquidités sont détenues auprès d'institutions financières de premier ordre au Canada.

Le financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement de la BIC s'élevait à 8 612 \$ (1 362 \$ en 2019). La contrepartie est le gouvernement du Canada.

Tous les instruments ci-dessus sont à jour.

Montants découlant des PCA

- › Données, hypothèses et techniques utilisées aux fins de l'estimation de la dépréciation. Voir la convention comptable à la note 3 a) et ci-dessous.
- › Augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de défaillance d'un instrument financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, la BIC s'appuie sur des évaluations de crédit, une analyse de la délinquance, un suivi et des perspectives macroéconomiques, y compris des renseignements prospectifs. En ce qui concerne la délinquance et le suivi, une présomption réfutable stipule que le risque de défaillance de l'instrument financier a fait l'objet d'une augmentation importante depuis sa comptabilisation initiale à partir du moment où les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La BIC s'appuie sur les trois considérations suivantes pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit :

- la variation des écarts de crédit du projet financé;
- les indicateurs qualitatifs;
- le délai de 30 jours en souffrance.

Les indicateurs qualitatifs utilisés par la BIC pour évaluer le risque de crédit d'un investissement comprennent principalement l'analyse du projet de financement en ce qui concerne les aspects suivants :

- › le dépassement de coût de construction et les retards;
- › le risque lié à l'entretien opérationnel et au cycle de vie;
- › la réduction des recettes actuelles ou futures prévues, selon le cas;
- › l'effet de levier et tout manquement aux conventions de prêts;
- › les facteurs de risque de marché;
- › l'intégration de renseignements prospectifs.

La BIC intègre des renseignements prospectifs tant dans l'évaluation d'une éventuelle augmentation importante du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale, que dans la mesure des PCA.

La BIC élabore des scénarios économiques dans lesquels un investissement pourrait faire défaut en fonction de certains indicateurs clés d'évaluation du risque de crédit. La BIC a recours à un jugement en matière de gestion dans l'élaboration de ces scénarios. Le jugement en matière de gestion s'appuie sur certaines données et prévisions économiques publiées par des organismes ou des autorités gouvernementales. Une fois les scénarios élaborés, la BIC leur attribue des probabilités en fonction de certains facteurs économiques prospectifs : l'inflation, la croissance démographique et la croissance du PIB. Aux fins de la détermination des probabilités, la BIC tient compte des relations prévisionnelles entre les principaux indicateurs.

Sensibilité aux PCA

En 2020, la BIC a augmenté sa provision pour pertes de crédit de 2,8 millions de dollars. Cette augmentation tient compte de la détérioration de la conjoncture macroéconomique causée par la COVID-19. Compte tenu de l'évolution rapide des conditions économiques et des prévisions en mars 2020, la direction a mis à jour ses prévisions macroéconomiques afin de prendre en compte l'incidence de la COVID-19 sur l'investissement dans le REM et de mettre l'accent sur le risque lié au projet et au revenu.

Malgré l'arrêt forcé des travaux de construction découlant des restrictions imposées face à la pandémie de COVID-19, il a été déterminé que le retard n'aura pas d'incidence importante sur l'échéancier à long terme du projet et la date de début des opérations en 2022. Néanmoins, en raison de l'incertitude accrue que fait planer la COVID-19 sur les revenus futurs, la direction a révisé ses estimations concernant la PCD. L'augmentation de la PCD comprenait des hypothèses plus prudentes sur les revenus et les coûts du projet qui, de l'avis de la direction, suffiront pour couvrir les répercussions à long terme liées à la COVID-19. La direction a également tenu

compte des éventuelles conséquences socioéconomiques de la COVID-19 sur les revenus du projet, y compris un changement plus permanent des habitudes de travail (augmentation du travail à distance) ou la décentralisation des bureaux, et a déterminé qu'il est trop tôt pour en estimer l'impact sur les périodes futures étant donné la nature à long terme de ce projet.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la provision à l'ouverture et à la clôture pour le prêt à recevoir au coût amorti par phase.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020				2019			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Prêts à recevoir au coût amorti								
Solde au 1 ^{er} avril	550 914 \$	- \$	- \$	550 914 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transfert à la phase 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes	(2 823)	-	-	(2 823)	-	-	-	-
Avance sur les ententes précédentes	527 040	-	-	527 040	-	-	-	-
Nouveau actifs financiers créés ou achetés	-	-	-	-	550 914	-	-	550 914
Radiations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars	1 075 131 \$	- \$	- \$	1 075 131 \$	550 914 \$	- \$	- \$	550 914 \$

Concentration du risque de crédit

Comme l'objectif premier de la BIC est d'investir dans des projets d'infrastructure au Canada ou en partie au Canada, elle finance de grands projets et elle est assujettie à une concentration importante du risque de crédit selon l'emprunteur, le secteur et l'emplacement géographique.

L'exposition au risque de crédit de la BIC au 31 mars 2020 est concentrée dans un prêt à recevoir et un engagement de prêt qui se rapportent à un seul emprunteur de projet au Québec, conformément à la convention du REM (voir la note 9).

16. Services consultatifs

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de vérification préalable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées devront faire l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Ce

bureau, une association de fait, exerce son mandat pendant une période de 24 mois à compter de la date de l'entente; il ne crée pas d'entité juridique ou de partenariat entre la BIC et VIA Rail.

La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de cette opération conjointe. Ces charges pour l'exercice clos le 31 mars 2020 sont décrites en détail dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Honoraires	2 040 \$	- \$
Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC	775	-
Déplacements et communications	74	-
Administration	23	-
Locaux et matériels	13	-
Charges liées aux services consultatifs	2 925 \$	- \$

Conseil d'administration



Michael Sabia, président

Administrateur de sociétés et directeur de la Munk School of Global Affairs and Public Policy

Membre des comités des finances et de l'audit, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération, et du comité d'investissement



Kimberley Baird

Administratrice de sociétés

Membre du comité de la gouvernance



Jane Bird

Administratrice de sociétés; conseillère principale d'affaires au bureau de Vancouver de Bennett Jones LLP

Membre des comités de la gouvernance, et des ressources humaines et de la rémunération



David Bronconnier

Administrateur de sociétés; président et chef de la direction d'Interloq Capital Inc

Membre du comité des finances et de l'audit et du comité d'investissement



James Cherry

Administrateur de sociétés

Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité d'investissement*



Michèle Colpron

Administratrice de sociétés

Membre des comités des finances et de l'audit et des ressources humaines et de la rémunération*



Bruno Guilmette⁽¹⁾

Administrateur de sociétés;
vice-président et chef de
la direction financière de
Boralex Inc.

*Membre du comité
d'investissement**



Christopher Hickman

Administrateur de sociétés;
président et chef de la direction
du Groupe de sociétés Marco

*Membre du comité des finances
et de l'audit et du comité
d'investissement*



Poonam Puri

Administratrice de sociétés;
Professeure de droit des
affaires à la Osgoode Hall Law
School

*Membre du comité des
finances et de l'audit*



Stephen Smith

Administrateur de sociétés;
Cofondateur, président et chef
de la direction de First National
Financial LP

*Membre des comités de la
gouvernance* et des ressources
humaines et de la rémunération et
du comité d'investissement*



Patricia Youzwa

Administratrice de sociétés

*Membre du comité
de la gouvernance*

L'astérisque désigne les présidents des comités permanents du conseil. Tous les administrateurs sont invités à assister et à participer aux réunions du comité d'investissement.

(1) M. Guilmette a été nommé au conseil d'administration en novembre 2017 et a occupé le poste de chef des investissements par intérim du 1^{er} janvier au 31 mai 2018. Il a quitté son poste au sein du conseil d'administration pour jouer ce rôle et a réintégré le conseil le 1^{er} juin 2018

Janice Fukakusa a été la présidente fondatrice du conseil du 4 juillet 2017 au 15 avril 2020.

Équipe de direction



Annie Ropar ⁽¹⁾

Directrice principale et chef des directions financière et administrative

Mme Ropar est responsable de la surveillance financière des activités de la Banque de l'infrastructure du Canada, y compris la gestion des risques financiers et d'entreprise. Elle supervise également les fonctions de surveillance d'entreprise, y compris les services juridiques, les ressources humaines et les opérations.



John Casola

Chef des investissements

M. Casola dirige l'équipe de conseillers et d'investissements. Il est chargé de mettre en œuvre des stratégies d'investissement et de services-conseils, y compris les conseils aux promoteurs publics, la structuration des opérations, le déploiement du capital et la gestion d'actifs.



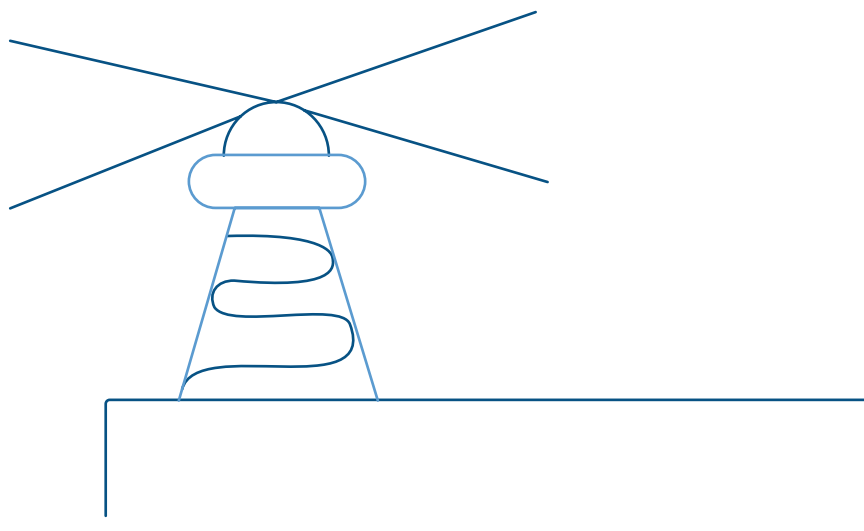
David Morley

Chef de groupe, Affaires publiques, politiques et communications

M. Morley développe des partenariats, sensibilise les parties prenantes et renforce l'engagement des secteurs public et privé. Il est également responsable des connaissances et des initiatives de recherche en collaboration avec des partenaires externes.

Pierre Lavallée a été président-directeur général de la Banque de l'infrastructure du Canada de juin 2018 au 3 avril 2020.

(1) Annie Ropar supervise les activités de la BIC et fait rapport au conseil jusqu'à ce qu'un nouveau président-directeur général soit nommé.



Communiquez avec nous

www.cib-bic.ca

Demandes de renseignements généraux contact@cib-bic.ca

Téléphone: **1-833-551-5245**

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, bureau 2309, C. P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9

in [linkedin.com/canada-infrastructure-bank](https://www.linkedin.com/company/canada-infrastructure-bank)

 twitter.com/bic_fra

 **Gouvernement** **Government**
du Canada **of Canada**

Canada